

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 856

3 avril 2014

SOMMAIRE

56 Grand S.à r.l.	41081	Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l.	41076
ABOM Diffusion S.A.	41084	High Mountain Holdings S.à r.l.	41078
Ambolt S.A.	41075	Hoche Partners Trust Services S.A.	41082
CAPM Group S.A.	41087	Hoffnung	41084
Compagnie Financière et Commerciale du Parc SA	41088	Hoffnung	41087
DBJ Management	41084	Holdun S.A.	41081
DBJ Management	41085	Holian S.A.	41087
DBJ Management	41084	Howe International S.A.	41085
DMC Power S.à r.l.	41042	Howe International S.A.	41080
Drivam Participations S.A.	41084	HPP International - Lux. S.à r.l.	41080
EFG Group SA	41083	Image Up S.à r.l.	41080
Eraclito International S.A.	41082	IMC Luxembourg S.à r.l.	41080
Fine Art Consults & Trading S.A.	41084	Immeurope S.A.	41077
Fortezza Parent S.à r.l.	41083	JEANTY PARTNER Luxembourg S.à r.l.	41083
Fortezza Sisterco S.à r.l.	41083	Jepiel S.A.	41087
Gaume Finance S.à r.l.	41085	Kahlo Investment S.A.	41085
Global Green Management S.à r.l.	41076	Kal'Air	41086
Greenland Property S.A.	41086	K Group	41086
Greenland Property S.A.	41078	Kg S.A.	41085
Greenland Property S.A.	41086	Kipp-Trans S. à r.l.	41085
GW Property	41081	Kupari Metals S.A.	41086
Halbi S.A.	41078	Lagunare S.A.	41080
Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l.	41077	Lari Invest S.A.	41079
Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l.	41078	Lerner S.à r.l.	41079
Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l.	41077	Lesswood S.à r.l.	41079
Helene Gestion	41077	M.C.J. S.à r.l.	41082
Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l.	41076		

DMC Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.016.575,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.963.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October,

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of DMC Power S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B. 177.963, incorporated by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, on 21 May 2013, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 1 August 2013, number 1857, page 89104. The Articles have been amended once since its incorporation, on 17 September 2013 by a notarial deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and not yet published in the Mémorial.

Mrs Christine MATHY, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

The Chairman appointed Ms Marilyn KRECKÉ, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

The meeting elected Mrs Christine MATHY, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that Shareholders representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Capital increase by an amount of thirty-six million American Dollars (USD 36,000,000.-) in order to raise it from its current amount of sixteen thousand five hundred and seventy-five American Dollars (USD 16,575.-) to thirty-six million sixteen thousand five hundred and seventy-five American Dollars (USD 36,016,575.-) by creating and issuing thirty-six million (36,000,000) new shares with a nominal value of one American Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares"), all divided into new classes of ordinary and P shares and having the rights and obligations set out in the Articles as amended, paid up by a contribution in kind consisting in 100% of the stocks held by the Shareholders in the capital stock of DMC Power Inc.

- Subscription and payment of the New Shares.
- Documents evidencing the contribution in kind.
- Effective implementation of the contribution.

2. Conversion of the existing sixteen thousand five hundred and seventy-five (16,575) shares existing before the passing of the first resolution into sixteen thousand five hundred and seventy-five (16,575) shares divided into 5 subclasses A-E ordinary shares.

3. Decision to subsequently amend and fully restate the Articles.

4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-six million American Dollars (USD 36,000,000.-),

in order to raise it from its current amount of sixteen thousand five hundred and seventy-five American Dollars (USD 16,575.-) to thirty-six million sixteen thousand five hundred and seventy-five American Dollars (USD 36,016,575.-),

by creating and issuing the New Shares, subdivided as follows:

- two hundred thousand and one (200,001) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares");
- two hundred thousand (200,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares");
- two hundred thousand (200,000) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares");
- two hundred thousand (200,000) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares");
- one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (199,999) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares" and together with the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares, the "Ordinary Shares");
- seven million and one (7,000,001) class P1 shares (the "Class P1 Shares");
- seven million (7,000,000) class P2 shares (the "Class P2 Shares");
- seven million (7,000,000) class P3 shares (the "Class P3 Shares");
- seven million (7,000,000) class P4 shares (the "Class P4 Shares");
- six million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (6,999,999) class P5 shares (the "Class P5 Shares")

and together with the Class P1 Shares, the Class P2 Shares, the Class P3 Shares and the Class P4 Shares, the "Class P Shares");

The New Shares subdivided as stated above, each having a nominal value of one American Dollar (USD 1.-) and having such rights and obligations, as provided for by the Articles as restated according to the third resolution, are fully subscribed and paid up by a contribution in kind consisting in:

- 100% of the stocks held by the Shareholders in the capital stock of DMC Power Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Delaware, County of New Castle ("DMC Power Inc.") (the "Contributed Stocks").

The Contributed Stocks are contributed to the Company for an aggregate total amount of thirty-six million American Dollars (USD 36,000,000.-) (the "Contribution in Kind"), and this amount is fully allocated to the share capital of the Company.

Subscription and Payment

The New Shares are subscribed as follows:

- Bridgepoint Europe III 4 FCPR, a French law investment fund, (fond commun de placement à risques), represented by its management company Bridgepoint SAS, a French company simplified by shares (société à actions simplifiée) with a share capital of four hundred and eighty thousand Euros (EUR 480,000.-) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Commercial Register of Paris under the number 380 223 313, declares to subscribe for thirty-nine thousand four hundred and forty (39,440) Class A Ordinary Shares, thirty-nine thousand four hundred and forty (39,440) Class B Ordinary Shares, thirty-nine thousand four hundred and forty (39,440) Class C Ordinary Shares, thirty-nine thousand four hundred and forty (39,440) Class D Ordinary Shares and thirty-nine thousand four hundred and forty (39,440) Class E Ordinary Shares, each having a nominal value of one American Dollar (USD 1.-) and one million three hundred and eighty thousand three hundred and ninety-seven (1,380,397) Class P1 Shares, one million three hundred and eighty thousand three hundred and ninety-six (1,380,396) Class P2 Shares, one million three hundred and eighty thousand three hundred and ninety-six (1,380,396) Class P3 Shares, one million three hundred and eighty thousand three hundred and ninety-six (1,380,396) Class P4 Shares and one million three hundred and eighty thousand three hundred and ninety-six (1,380,396) Class P5 Shares, each having a nominal value of one American Dollar (USD 1.-), for a total issue price of seven million and ninety-nine thousand one hundred and eighty-one American Dollars (USD 7,099,181.-) fully allocated to the share capital of the Company and paid up by the Contribution in Kind described above corresponding to its shareholding in the Contributed Stocks, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

- Bridgepoint Europe III 5 FCPR, a French law investment fund, (fond commun de placement à risques), represented by its management company Bridgepoint SAS, a French company simplified by shares (société à actions simplifiée) with a share capital of four hundred and eighty thousand Euros (EUR 480,000.-) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Commercial Register of Paris under the number 380 223 313, declares to subscribe for twenty-eight thousand seven hundred and ninety-six (28,796) Class A Ordinary Shares, twenty-eight thousand seven hundred and ninety-six (28,796) Class B Ordinary Shares, twenty-eight thousand seven hundred and ninety-six (28,796) Class C Ordinary Shares, twenty-eight thousand seven hundred and ninety-six (28,796) Class D Ordinary Shares and twenty-eight thousand seven hundred and ninety-five (28,795) Class E Ordinary Shares, each having a nominal value of one American Dollar (USD 1.-) and one million and seven thousand eight hundred and fifty-six (1,007,856) Class P1 Shares, one million and seven thousand eight hundred and fifty-six (1,007,856) Class P2 Shares, one million and seven thousand eight hundred and fifty-six (1,007,856) Class P3 Shares, one million and seven thousand eight hundred and fifty-six (1,007,856) Class P4 Shares and one million and seven thousand eight hundred and fifty-five (1,007,855) Class P5 Shares, each having a nominal value of one American Dollar (USD 1.-), for a total issue price of five million one hundred and eighty-three thousand two hundred and fifty-eight American Dollars (USD 5,183,258.-) fully allocated to the share capital of the Company and paid up by the Contribution

in Kind described above corresponding to its shareholding in the Contributed Stocks, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

- Bridgepoint Europe III 6 FCPR, a French law investment fund, (fond commun de placement à risques), represented by its management company Bridgepoint SAS, a French company simplified by shares (société à actions simplifiée) with a share capital of four hundred and eighty thousand Euros (EUR 480,000.-) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Commercial Register of Paris under the number 380 223 313, declares to subscribe for one hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-five (131,765) Class A Ordinary Shares, one hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-four (131,764) Class B Ordinary Shares, one hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-four (131,764) Class C Ordinary Shares, one hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-four (131,764) Class D Ordinary Shares and one hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-four (131,764) Class E Ordinary Shares, each having a nominal value of one American Dollar (USD 1.-) and four million six hundred and eleven thousand seven hundred and forty-eight (4,611,748) Class P1 Shares, four million six hundred and eleven thousand seven hundred and forty-eight (4,611,748) Class P2 Shares, four million six hundred and eleven thousand seven hundred and forty-eight (4,611,748) Class P3 Shares, four million six hundred and eleven thousand seven hundred and forty-eight (4,611,748) Class P4 Shares and four million six hundred and eleven thousand seven hundred and forty-eight (4,611,748) Class P5 Shares, each having a nominal value of one American Dollar (USD 1.-), for a total issue price of twenty-three million seven hundred and seventeen thousand five hundred and sixty-one American Dollars (USD 23,717,561.-) fully allocated to the share capital of the Company and paid up by the Contribution in Kind described above corresponding to its shareholding in the Contributed Stocks, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Therefore, the global contribution of thirty-six million Dollars (USD 36,000,000.-) for the New Shares will be allocated fully to the share capital of the Company.

Documents evidencing the valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contributed Stocks has been calculated and evaluated at the date of 31 October 2013 at thirty-six million American Dollars (USD 36,000,000.-) on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- powers of attorney duly executed by Bridgepoint Europe III 4 FCPR, Bridgepoint Europe III 5 FCPR and Bridgepoint Europe III 6 FCPR prenamed, represented by their management company Bridgepoint SAS, as subscribers of all the New Shares dated 31 October 2013 confirming the subscription of the thirty-six million (36,000,000) New Shares and certifying the ownership of the Contributed Stocks;
- valuation reports from the management of the Shareholders, Bridgepoint SAS, and of the Company dated 31 October 2013 certifying the valuation of the Contributed Stocks as of 31 October 2013;
- a copy of the stockholder register of DMC Power Inc.; and
- a copy of the balance sheet of DMC Power Inc.

Effective implementation of the contribution

The Shareholders, represented as stated above, declare that:

- they have the power to transfer the Contributed Stocks to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Stocks be transferred to it;
- the transfers of the Contributed Stocks will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in the Grand Duchy of Luxembourg and in the State of Delaware, United States of America, in order to duly formalise the transfers of the Contributed Stocks to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the existing sixteen thousand five hundred and seventy-five (16,575) shares in existence right before the passing of the first resolution (the "Converted Shares"), into sixteen thousand five hundred and seventy-five (16,575) shares divided into 5 subclasses A to E Ordinary Shares as follows (the "Conversion"):

- three thousand three hundred and sixteen (3,316) Class A Ordinary Shares;
- three thousand three hundred and fifteen (3,315) Class B Ordinary Shares;
- three thousand three hundred and fifteen (3,315) Class C Ordinary Shares;
- three thousand three hundred and fifteen (3,315) Class D Ordinary Shares; and
- three thousand three hundred and fourteen (3,314) Class E Ordinary Shares.

Following the Conversion, the Converted Shares shall be held as follows:

- Bridgepoint Europe III 4 FCPR will hold:
 - * six hundred and fifty-four (654) Class A Ordinary Shares;
 - * six hundred and fifty-four (654) Class B Ordinary Shares;

- * six hundred and fifty-four (654) Class C Ordinary Shares;
- * six hundred and fifty-four (654) Class D Ordinary Shares; and
- * six hundred and fifty-three (653) Class E Ordinary Shares.
- Bridgepoint Europe III 5 FCPR will hold:
 - * four hundred and seventy-eight (478) Class A Ordinary Shares;
 - * four hundred and seventy-seven (477) Class B Ordinary Shares;
 - * four hundred and seventy-seven (477) Class C Ordinary Shares;
 - * four hundred and seventy-seven (477) Class D Ordinary Shares; and
 - * four hundred and seventy-seven (477) Class D Ordinary Shares.
- Bridgepoint Europe III 6 FCPR will hold:
 - * two thousand one hundred and eighty-four (2,184) Class A Ordinary Shares;
 - * two thousand one hundred and eighty-four (2,184) Class B Ordinary Shares;
 - * two thousand one hundred and eighty-four (2,184) Class C Ordinary Shares;
 - * two thousand one hundred and eighty-four (2,184) Class D Ordinary Shares; and
 - * two thousand one hundred and eighty-four (2,184) Class E Ordinary Shares.

Third resolution

The Shareholders subsequently resolve to fully amend and restate the Articles of the Company (without changing the corporate form and name, the registered office, the object clause and the financial year, but including changes to, amongst others, the share capital and the management clause) which shall read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of DMC Power S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.4) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the

Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is thirty-six million and sixteen thousand five hundred and seventy-five US Dollars (USD 36,016,575.-) divided into:

5.1.1 two hundred and three thousand three hundred and seventeen (203,317) class A ordinary shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class A Ordinary Shares");

5.1.2 two hundred and three thousand three hundred and fifteen (203,315) class ordinary shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class Ordinary Shares");

5.1.3 two hundred and three thousand three hundred and fifteen (203,315) class ordinary shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class Ordinary Shares");

5.1.4 two hundred and three thousand three hundred and fifteen (203,315) class D ordinary shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class D Ordinary Shares");

5.1.5 two hundred and three thousand three hundred and thirteen (203,313) class E ordinary shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class E Ordinary Shares");

5.1.6 seven million and one (7,000,001) class P1 shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class P1 Shares");

5.1.7 seven million (7,000,000) class P2 shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class P2 Shares");

5.1.8 seven million (7,000,000) class P3 shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class P3 Shares");

5.1.9 seven million (7,000,000) class P4 shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class P4 Shares");

5.1.10 six million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (6,999,999) class P5 shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class P5 Shares").

The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares and the Class E Ordinary Shares are referred to as the "Ordinary Shares".

The Class P1 Shares, the Class P2 Shares, the Class P3 Shares, the Class P4 Shares and the Class P5 Shares are referred to as the "P Shares".

The Ordinary Shares and the P Shares are together referred to as the "Shares".

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Shares of one or more classes of Shares (a "Share Redemption").

5.2.1 Any Share Redemption in respect of the P Shares shall be made in the following order:

- (i) The Class P5 Shares;
- (ii) The Class P4 Shares;
- (iii) The Class P3 Shares;
- (iv) The Class P2 Shares;
- (v) The Class P1 Shares.

5.2.2 Any Share Redemption in respect of the Ordinary Shares shall be made in the following order:

- (i) The Class E Ordinary Shares;
- (ii) The Class D Ordinary Shares;
- (iii) The Class C Ordinary Shares;
- (iv) The Class B Ordinary Shares;
- (v) The Class A Ordinary Shares.

5.3 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

5.4 In these Articles:

5.4.1 "Interim Accounts" are management accounts of the Company;

5.4.2 "Available Amount" equals: $(W + X + Y) - Z$ where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of par value and share premium on the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

5.4.3 "Total Redemption Amount" is (i) for the P Shares, the nominal amount provided that the total price does not exceed the Available Amount and (ii) for the Ordinary Shares, such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount;

5.4.4 "Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

5.5 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.6 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.7 The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.8 Preemptive Rights.

The Shareholders shall be granted preemptive rights each time new Shares are issued by the Company pursuant to the following procedure:

5.8.1 If the Company proposes to issue new shares or PECs (the "Relevant Securities"), such Relevant Securities shall be issued only if the Shareholders has been given an opportunity which shall remain open for not less than 10 Business Days (such date as chosen being the "End Date") to subscribe. Such opportunity shall be offered to each of the Shareholders in the form of a notice in writing from the Company and if the Company proposes to offer such Relevant Shares with a corresponding proportion of PECs issued by the Company or other securities or debt instruments ("Other Securities"), the notice shall include the relevant terms and conditions of the offer (the "New Issue Notice").

5.8.2 The New Issue Notice shall indicate the total number of Relevant Securities and Other Securities to be issued, the Relevant Entitlement of each Shareholder and the subscription price of each Relevant Security and each Other Security. If and to the extent that a Shareholder wishes to subscribe for any or all of its Relevant Entitlement, it shall give notice in writing to the Company on or before the End Date, failing which the Shareholder shall be deemed to have

declined to subscribe for any or all of its Relevant Entitlement in connection with the New Issue Notice. Any notice given by a Shareholder pursuant to this article 5.9.2 shall be irrevocable.

5.8.3 If by 5.00 p.m. on the End Date, the Company has not received notices in respect of all of the Relevant Securities (the Relevant Securities in respect of which no notice has been received being the "Excess Securities"), the Board of Managers shall (with the consent of the Majority Investors) offer such Excess Securities to those Shareholders who have given notice. Such Shareholders shall be given a further reasonable period of time (being not less than 5 Business Days, such date chosen being the "Second End Date") to apply to subscribe for such number of Excess Securities as they wish (save that the Excess Securities may be subscribed by an affiliate of an Investor in place of that Investor) and on the same terms on which that Shareholder subscribed for the Relevant Securities pursuant to the New Issue Notice. If there are applications for in aggregate a greater number than the number of Excess Securities, they shall be satisfied pro rata to the numbers applied for by each relevant person.

5.8.4 Within 5 Business Days of the End Date, the Company shall give notice in writing to each holder of Ordinary Shares, P Shares or PECs of:

(a) the number and price of the Relevant Securities (and Excess Securities, as applicable) and the Other Securities for which that holder of Ordinary Shares, P Shares or PECs has committed to subscribe; and

(b) the place and time on which the subscription is to be completed and the account details for the telegraphic transfer of the required subscription monies.

If following the above procedure there still remain any Relevant Securities for which the holders of Ordinary Shares, P Shares or PECs have not committed to subscribe, then such Relevant Securities may be allotted to such persons (who may or may not be existing shareholders in the Company) as the Majority Investors may nominate, provided that the terms of such allotment are the same as those previously offered to the holder of Ordinary Shares, P Shares or PECs.

For the purposes of this article 5.9, "Relevant Entitlement" shall mean, in the case of each Shareholder, such percentage of the Relevant Securities (with a corresponding proportion of Other Securities) as equates to his pro rata share of the Ordinary Shares or P Shares in issue immediately prior to the allotment and issue of the Relevant Securities (save that an Investor's Relevant Entitlement may instead be subscribed by an affiliate of that Investor).

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.2.4 The transfer of Shares is subject to the provisions of these Articles.

7.3 Leaver provisions

7.3.1 Upon a breach by the Minority Investors (or any Shareholder to which Shares of the Minority Investors have been transferred of under article 7.7.1 (a) and (c)) of its obligations under the Shareholders' Agreement (the "Defaulting Shareholder"), the Defaulting Shareholder shall be considered as a Bad Leaver and at any time during the 20 following Business Days, the Majority Investors may serve a notice in writing to the Defaulting Shareholder (a "Default Notice").

7.3.2 A Default Notice may require the Defaulting Shareholder to transfer some or all of its Shares (the "Default Shares") to such person or persons (the "Transferee") and in proportions as the Board of Managers may specify in accordance with this article 7.3.

7.3.3 The price for each Default Share shall be calculated in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement and shall be paid on the later of:

(a) the transfer of the Default Shares in accordance with this article 7.3; and

(b) ten (10) Business Days following the determination of the price in accordance with this article 7.3 and the article 7.6.

7.3.4 The Defaulting Shareholder shall execute a short form sale and purchase agreement in a form required by the Board of Managers to effect the transfer of the Default Shares to the Transferee.

7.3.5 No Shares held by a Defaulting Shareholder (for the avoidance of doubt, whether or not such person has been served with a Default Notice) shall be transferred pursuant to article 7.7 (other than under paragraphs 7.7.1 (b) and (e)):

- (a) until the relevant Default Shareholder(s) can no longer be bound to transfer them under this article 7.3; or
- (b) without the written consent of the Majority Investors (which consent may be granted unconditionally or subject to terms or conditions).

7.4 Tag-Along Rights.

7.4.1 If a Sale is proposed, no transfer of shares pursuant to the proposed Sale may be made unless:

(a) the Proposed Buyer makes an offer in writing to the Company as agent for and on behalf of the holders of Tag Securities (the "Tag Offer") to buy the legal and beneficial title to all the Ordinary Shares and/or P Shares (together with any Ordinary Shares or P Shares which may be allotted in the period during which the Tag Offer is open for acceptance (the "Tag Offer Period") (together the "Tag Securities") on the terms set out in this article 7.4 and the Tag Offer is or has become wholly unconditional; or

(b) a Drag Notice is served in accordance with article 7.5.

7.4.2 The terms of the Tag Offer shall be that:

it shall be open for acceptance for not less than fourteen days (or such lesser number of days as is agreed in writing by the Majority Investors and the Minority Investors), and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period;

- (a) any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;
- (b) the consideration for each Tag Security shall be equal to the highest consideration offered for each Ordinary Share and/or P Shares pursuant to the proposed Sale;
- (c) subject to article 7.4.3, the consideration offered in respect of the Tag Securities shall be in the same form as that offered for the Ordinary Shares and/or P Shares pursuant to the proposed Sale, shall be paid at the same time and shall be subject to the same payment terms; and
- (d) each Tagging Shareholder:
 - (i) shall pay its pro rata share (as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred by the Proposed Seller(s) in connection with the proposed Sale and the transfer of the Tag Securities, to the extent that such reasonable costs have been incurred on behalf of both the Proposed Seller(s) and all of the Tagging Shareholders; and
 - (ii) agrees that, in order to accept the Tag Offer, it will be required (pursuant to article 7.4.7) to transfer the legal and beneficial title to its Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all Encumbrances and with full title guarantee, and that it may also be required to give such other warranties, indemnities, covenants and undertakings as are agreed to by the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale provided that any potential liability thereunder shall be several.

7.4.3 For the purposes of article 7.4.2 "consideration" shall (unless the Majority Investors and the Minority Investors agree otherwise):

- (a) exclude any offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of the Proposed Buyer made to a Shareholder provided that such offer is an alternative (whether in whole or in part) to the consideration offered for each Ordinary Share and/or P Share under the terms of the proposed Sale; and
- (b) for the avoidance of doubt, exclude any right offered to a Shareholder to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of a Proposed Buyer in addition to the consideration offered for each Ordinary Share and/or P Share pursuant to the proposed Sale.

7.4.4 The Tag Offer may be conditional on acceptances which would, if the relevant transfers were registered, result in the Proposed Buyer holding or increasing its aggregate shareholding in the Company to a specified proportion of the Ordinary Shares and/or P Shares in issue. If the relevant condition is not satisfied or waived by the Proposed Buyer, no shares may be transferred pursuant to this article 7.4 (including the Ordinary Shares or P Shares the proposed transfer of which led to the Tag Offer).

7.4.5 The Company shall notify the holders of Tag Securities of the terms of the Tag Offer promptly upon receiving notice of the same from the Proposed Buyer, following which any such holder who wishes to transfer all of its Tag Securities to the Proposed Buyer pursuant to the Tag Offer (a "Tagging Shareholder") shall serve notice on the Company to that effect (the "Tag Notice") at any time before the Tag Offer Period closes (the "Tag Closing Date").

7.4.6 Within three days after the Tag Closing Date:

- (a) the Company shall notify the Proposed Buyer in writing of the names and addresses of the Tagging Shareholders who have accepted the Tag Offer;
- (b) the Company shall notify each Tagging Shareholder in writing of the identity of the transferee; and
- (c) each of the Company's notifications above shall indicate the date, time and place on which the sale and purchase of the Tag Securities is to be completed being a date notified by the Proposed Buyer which is not less than seven days and not more than fourteen days after the Tag Closing Date (the "Tag Completion Date").

7.4.7 Each Tagging Shareholder shall transfer the legal and beneficial title to its Tag Securities to the relevant member of the Proposed Buyer on the terms set out in this article 7.4, by delivering to the Company on or before the Tag Completion Date:

(a) if a certificate has been issued in respect of any of its Tag Securities, relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers); and

(b) a duly executed sale agreement or form of acceptance in a form required by the Majority Investors, in accordance with article 7.4.2 (e) (ii), and, to the extent required by the Majority Investors, shall sign such other documents as are signed by the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale, all against payment on the Tag Completion Date of the aggregate consideration due to it under the Tag Offer.

7.4.8 If the Proposed Buyer has also agreed to purchase PECs from the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale, the Tag Offer must also include an offer to acquire the PECs held by the Tagging Shareholders at such consideration per PECs as is equal to the highest consideration per PECs offered to the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale. The relevant provisions of this article 7.4 shall apply to the PECs held by the Tagging Shareholders and references to the "Tag Securities" shall be construed accordingly (with such other amendments to the relevant provisions of this article 7.4 as are necessary in the opinion of the Majority Investors).

7.5 Drag-Along Rights.

7.5.1 If a Sale is proposed, the Proposed Buyer or the Proposed Seller(s) may, following execution of a binding agreement (whether conditional or unconditional) for the transfer of Ordinary Shares and/or P Shares to the Proposed Buyer which would on completion constitute a Sale (the "Sale Agreement"), by serving a notice in writing (a "Drag Notice") on each holder of Ordinary Shares and/or P Shares in the Company who is not a party to the Sale Agreement (each a "Dragged Seller"), require that Dragged Seller to transfer the legal and beneficial title to all of the Ordinary Shares and/or P Shares registered in its name (the "Drag Ordinary Shares") to one or more persons identified in the Drag Notice (each a "Drag Buyer") at the consideration indicated below (the "Drag Price") on the date indicated in the Drag Notice (the "Drag Completion Date"), being not less than fourteen days after the date of the Drag Notice and not prior to the date of completion of the Sale Agreement, and on the terms set out in this article 7.5. If the Sale Agreement does not complete, the Drag Notice shall lapse and the provisions of this article 7.5 shall cease to apply in relation to that Drag Notice.

7.5.2 The consideration for each Drag Share shall:

(a) be equal to the highest consideration offered for each Ordinary Share and P Share (in each case) in the Sale Agreement; and

(b) subject to paragraphs 7.5.3 and 7.5.8, be in the same form as that offered for each Ordinary Share and/or P Share in the Sale Agreement, shall be paid at the same time as the consideration is payable under the Sale Agreement (or, if later, on the Drag Completion Date) and shall be subject to the same payment terms.

7.5.3 For the purposes of article 7.5.2 and 7.5.12 "consideration" shall (unless the Majority Investors and the Minority Investors agree otherwise):

(a) exclude any offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of the Proposed Buyer made to a Shareholder provided that such offer is an alternative (whether in whole or in part) to the consideration offered for each Ordinary Share and/or P Share under the terms of the Sale Agreement; and

(b) for the avoidance of doubt, exclude any right offered to a Shareholder to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of the Proposed Buyer in addition to the consideration offered for each Ordinary Share and/or P Share under the terms of the Sale Agreement.

7.5.4 Each Dragged Seller shall pay its pro rata share (as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the reasonable costs incurred by the Proposed Seller(s) in connection with the proposed Sale and the transfer of the Drag Ordinary Shares, to the extent that such costs have been incurred on behalf of both the Proposed Seller(s) and all the Dragged Sellers.

7.5.5 Each Dragged Seller shall transfer the legal and beneficial title to its Drag Ordinary Shares to the Drag Buyer(s) on the terms set out in this article 7.5, by delivering to the Company on behalf of the Drag Buyer(s) on or before the Drag Completion Date:

(a) if a certificate has been issued, the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers); and

(b) a duly executed sale agreement in a form required by the Majority Investors under which the Dragged Seller will provide representations and warranties with respect to its title to, and ownership of, the relevant Ordinary Shares and/or P Shares and will transfer on the Drag Completion Date the legal and beneficial title to its Drag Ordinary Shares to the Drag Buyer free from all Encumbrances and with full title guarantee,

(c) and, to the extent required by the Majority Investors, shall sign such other documents to effect the issue of any shares, debt instruments or other securities to the Dragged Seller.

7.5.6 The Proposed Buyer shall pay to the Company the aggregate Drag Price due in respect of all of the Drag Ordinary Shares on or prior to the Drag Completion Date. Thereafter, the Company shall release the aggregate Drag Price due

to each Dragged Seller under the article 7.5 in respect of its Drag Ordinary Shares following delivery to the Company by that Dragged Seller of the documents required under article 7.5.5.

7.5.7 If a Dragged Seller fails to comply with its obligations under article 7.5 (a "Defaulting Dragged Seller"), any member of the Board of Managers is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Dragged Seller each of the documents referred to in paragraph 7.5.5. The Board of Managers shall register the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person. If, under article 7.5.3 (a) and for the purposes of articles 7.5.2 and 7.5.12, the "consideration" includes an offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of the Proposed Buyer as an alternative (whether in whole or in part), the director so authorised shall have full and unfettered discretion to elect which alternative to accept in respect of each Defaulting Dragged Seller (and may elect for different alternatives for different Defaulting Dragged Sellers) and neither the Board of Managers nor the Manager so authorised shall have any liability to such Defaulting Dragged Sellers in relation thereto.

7.5.8 If a certificate has been issued in respect of its Drag Ordinary Shares (or any of them), each Defaulting Dragged Seller shall surrender its share certificate(s) relating to its Drag Ordinary Shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form reasonably satisfactory to the Board of Managers) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Defaulting Dragged Seller shall be entitled to the aggregate Drag Price for its Drag Ordinary Shares transferred on its behalf without interest. If a certificate has not been issued in respect of its Drag Ordinary Shares (or any of them), the Defaulting Dragged Seller will be entitled, upon registration of the transfer of the Drag Ordinary Shares under article 7.5.7 (but not before) to the aggregate Drag Price for its Drag Ordinary Shares transferred on its behalf without interest. Payment to the Dragged Seller(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Dragged Seller(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the relevant Dragged Seller's last known address. Receipt of the aggregate Drag Price for the Drag Ordinary Shares so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant Dragged Seller(s) in favour of the Drag Buyer(s) that the legal and beneficial title to the relevant Drag Ordinary Shares was transferred free from all Encumbrances and with full title guarantee.

7.5.9 The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under article 7.5.7 is necessary as security for the performance by the Dragged Seller(s) of their obligations under this article 7.5.

7.5.10 If any shares of any class are issued by the Company at any time after the date of the Drag Notice(s) (whether as a result of an Ordinary Shareholders' shareholding or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise) (the "Subsequent Ordinary Shares"), the Proposed Buyer shall be entitled to serve an additional notice (a "Further Drag Notice") on each holder of such shares (a "Further Dragged Seller") requiring them to transfer the legal and beneficial title to all their Subsequent Ordinary Shares to one or more persons identified in the Further Drag Notice at the consideration indicated in article 7.5.2 on the date indicated in the Further Drag Notice(s) (the "Further Drag Completion Date"). The provisions of this article 7.5 shall apply to the Subsequent Ordinary Shares, with the following amendments:

- (a) references to the "Drag Notice(s)" shall be deemed to be references to the "Further Drag Notice(s)";
- (b) references to the "Drag Share(s)" shall be deemed to be references to the "Subsequent Share(s)";
- (c) references to the "Drag Completion Date" shall be deemed to be references to the "Further Drag Completion Date"; and
- (d) references to a "Dragged Seller" shall be deemed to be references to a "Further Dragged Seller".

7.5.11 Any transfer of Ordinary Shares made pursuant to, and in accordance with, this article 7.5 (including the transfer of Ordinary Shares and/or P Shares pursuant to the proposed Sale under article 7.5.1) shall not be subject to any other restrictions on transfer (including those contained in article 7.5.3).

7.5.12 If the Drag Buyer has also agreed to purchase PECs from the Proposed Seller(s) in the Sale Agreement, the Drag Notice may also require each of the Dragged Sellers to transfer the legal and beneficial title to all of the PECs held by it to the Drag Buyer on the Drag Completion Date at such consideration as is equal to the highest consideration offered for each PECs by the Drag Buyer in the Sale Agreement. The relevant provisions of this article 7.5 shall apply to the PECs held by the Dragged Sellers and references to the "Drag Ordinary Shares" shall be construed accordingly (with such other amendments to the relevant provisions of this article 7.5 as are necessary in the opinion of the Majority Investors).

7.6 Compulsory Transfers

7.6.1 When one of the Shareholder becomes a Leaver (the "Cessation Date"), the Company shall require the transfer of the relevant Leaver Shares.

7.6.2 In the 12th months following the Cessation Date, the Majority Investors may serve a notice in writing (a "Compulsory Transfer Notice"):

- (a) on each or any Shareholder who is a Leaver;
- (b) on each or any Shareholder to whom Ordinary Shares acquired by that Leaver have been disposed of under article 7.7.1;
- (c) (if such Leaver has died), on such Leaver's personal representatives and/or any other person who becomes beneficially entitled to Ordinary Shares on the death of that Leaver;
- (d) (if the Leaver has become bankrupt), on any person who becomes entitled to Ordinary Shares on that Leaver's bankruptcy; and

(e) on any Shareholder who is a nominee of, or who otherwise holds Ordinary Shares on behalf of, any person referred to in (a) to (d) (inclusive) above, (each a "Compulsory Transferor" and one or more of them, the "Compulsory Transferor(s)").

7.6.3 A Compulsory Transfer Notice may require the Compulsory Transferor(s) to transfer the legal and beneficial title to some or all of the relevant Ordinary Shares on the terms set out in this article 7.6 to such person(s) (other than an Investor or an affiliate of an Investor, except with the consent of the Minority Investors) nominated by the Majority Investors, including any one or more of the following:

- (a) a person intended to take the Leaver's place;
- (b) another director another director, officer or employee of, or consultant to a Group Company;
- (c) an Employee Trust;
- (d) the Company or Bridgepoint Funds in accordance with the 1915 Law; and
- (e) a nominee, trustee or custodian (pending nomination of another person pursuant to this article 7.6.3).

(each a "Compulsory Transferee" and one or more of them, the "Compulsory Transferee(s)") and in the case of more than one Compulsory Transferee, in the proportions indicated in the Compulsory Transfer Notice. The Compulsory Transfer Notice may reserve the right to finalise the identity of the Compulsory Transferee(s) once the price for the relevant Ordinary Shares has been agreed in accordance with article 7.6.4 or certified in accordance with the Shareholders' Agreement procedure.

7.6.4 The price for such Leaver Shares shall be the price agreed in writing between the Compulsory Transferor(s) and the Majority Investors.

7.6.5 In the event no agreement is reached between the Compulsory Transferor(s) and the Majority Investors for the price, the procedure set out in the Shareholders' Agreement shall be implemented.

7.6.6 Within seven days of the Compulsory Transfer Price being agreed under article 7.6.4 or certified in accordance with the Shareholders' Agreement procedure, the Majority Investors shall notify:

(a) each Compulsory Transferor of the name(s) and address(es) of the Compulsory Transferee(s) and the number of relevant Ordinary Shares to be transferred to each such Compulsory Transferee and the date on which the sale and purchase of the Compulsory Transfer Ordinary Shares is to be completed (the "Compulsory Transfer Completion Date"); and

- (b) each Compulsory Transferee, indicating:
 - (i) the number of the relevant Ordinary Shares to be transferred;
 - (ii) the Compulsory Transfer Price; and
 - (iii) the Compulsory Transfer Completion Date.

7.6.7 The Compulsory Transferor(s) shall transfer the legal and beneficial title to the relevant Ordinary Shares to the relevant Compulsory Transferee(s) on the terms set out in this article 7.6 by delivering to the Company on or before the Compulsory Transfer Completion Date:

(a) if a certificate has been issued, the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers); and

(b) a duly executed short form sale and purchase agreement in a form required by the Majority Investors under which the Compulsory Transferor(s) will transfer the legal and beneficial title to the relevant Ordinary Shares to the relevant Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee only,

against payment of the aggregate Compulsory Transfer Price due to it on the Compulsory Transfer Completion Date.

7.6.8 If a Compulsory Transferor fails to comply with its obligations under article 7.6.7 (a "Defaulting Compulsory Transferor"), any member of the Board of Managers is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Transferor the document referred to in article 7.6.7. The Board of Managers shall register the transfer(s).

7.6.9 Payment to the Compulsory Transferor(s) shall be made in such manner as is agreed between the Board of Managers and the Compulsory Transferor(s) and in the absence of such agreement, as determined by the Majority Investors being either:

- (a) by cheque to the relevant Compulsory Transferor's last known address; or
- (b) in the case of a Good Leaver, through the issue by the Company of an equivalent value of loan notes to the Compulsory Transferor ("Frozen Value Loan Notes"); or
- (c) in the case of a Bad Leaver, only and at the discretion of the Majority Investors through the issue of any Frozen Value Loan Notes,

provided that the Company shall not be required to issue such cheque or Frozen Value Loan Notes unless at that time it is able to issue such cheque or Frozen Value Loan Notes for an amount in full without breaching financial covenants or agreements binding on it and in such case, it shall issue such cheque or Frozen Value Loan Notes as soon as practicable thereafter.

7.6.10 Receipt of the aggregate Compulsory Transfer Price for the relevant Ordinary Shares so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant Compulsory Transferor(s) in favour of the Compulsory Transferee(s) that the legal and beneficial title to the relevant Ordinary Shares was transferred to the Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee.

7.6.11 No Ordinary Shares held by a Compulsory Transferor (for the avoidance of doubt, whether or not such person has been served with a Compulsory Transfer Notice) shall be transferred pursuant to article 7.7.2 (other than under article 7.7.2 (b) or (e)):

- (a) until the relevant Compulsory Transferor(s) can no longer be bound to transfer them under article 7.6.3; or
- (b) without the written consent of the Majority Investors (which consent may be granted unconditionally or subject to terms or conditions).

For the purpose of this article 7.6, "Leaver" shall mean (i) a shareholder, also employee or director of any Group Company, that ceases for any reason to be an employee or director of any Group Company or (ii) an employee or director of any Group Company that has disposed of Shares in accordance with 7.7.1. and "Leaver Shares" means the Shares owned by the Leaver at that time.

7.7 Other Transfer Restrictions

In addition to any other restrictions on Transfer herein contained, each Shareholder agrees that the Transfer of Shares shall only be made as follows:

7.7.1 For the shares of the Minority Investors:

- (a) with the prior consent in writing of the Majority Investors;
- (b) when the transfer is required by, and made pursuant to article 7.6;
- (c) to the personal representatives or beneficiaries of a Shareholder who has died and who was a director or employee of, or consultant to, a Group Company;
- (d) in acceptance of a Tag Offer made in accordance with article 7.4;
- (e) when required by articles 7.3 and 7.5; and
- (f) to the Company in accordance with the 1915 Law and with the consent of the Majority Investors.

7.7.2 For the shares of the Shareholders (other than the Minority Investors):

- (a) with the prior consent in writing of the Majority Investors;
- (b) to an affiliate of that Shareholder;
- (c) pursuant to a proposed Sale which gives rise to a requirement under 7.4.1 for a Tag Offer;
- (d) in acceptance of a Tag Offer made in accordance with article 7.4;
- (e) pursuant to a proposed Sale which gives rise to a right to serve a Drag Notice in accordance with article 7.5;
- (f) when required by article 7.5;
- (g) to the Company in accordance with the 1915 Law; and
- (h) pursuant to a Quotation (in accordance with the provisions of any underwriting agreement entered into).

7.8 Notwithstanding the provisions of this article 7:

7.8.1 the transfer by any partner, unitholder, shareholder or other participant in, or operator, manager or custodian of, any Fund (a "Fund Participant") (or by any trustee or nominee for any such Fund Participant) of any interest in such Fund to any person who is, or as a result of the transfer becomes, a Fund Participant;

7.8.2 the creation (with the consent of the Majority Investors) of any Encumbrance over any Ordinary Shares and/or P Shares and/or PECs registered in the name of the Investor or any nominee thereof or over any interest in a Fund; and

7.8.3 the assignment or transfer (with the consent of the Majority Investors) of any Encumbrance over any Ordinary Shares and/or P Shares and/or PECs registered in the name of an Investor or any nominee thereof to any Investor Associate or its nominee,

shall not, and shall not be deemed to, be a transfer of Ordinary Shares and/or P Shares and/or PECs for any purpose under those Articles.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. The Majority Investors shall be entitled at any time to propose managers for appointment and/or removal by notice in writing to the Shareholders (the "Investor Manager"). Such appointment and/or removal shall be approved by a majority of the Shareholders by Shareholders' Resolution.

8.2 The Majority Investors can propose one Manager to act as chairman of the Board of Managers, who shall be elected by the Board of Managers (the "Chairman").

8.3 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.4 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.5 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

9.1 The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

9.2 Some decisions to be taken by the Board of Managers require the prior written consent of the Majority Investors and are laid down in the Shareholders' Agreement.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if four (4) of the Managers (of whom at least two shall be an Investor Manager) are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. The Chairman shall have no casting vote.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.7.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.7.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 All payments to be made by the Company to the Shareholders either, (a) by way of dividends ("Dividends"); (b) by way of share redemptions ("Redemption Payments") or (c) upon a dissolution or liquidation ("Liquidation Payments"), shall be made in the following order:

15.2.1 In the case of Redemption Payments, in accordance with article 5.3.

15.2.2 In the case of Dividends, in accordance with articles 15.6 and 15.7.

15.2.3 In the case of Liquidation Payments in the following order:

(a) Firstly, on the Class P Shares, each ranking *pari passu*; and

(b) Secondly, on the Ordinary Shares, each ranking *pari passu*.

15.3 All Redemption Payments will be calculated in accordance with article 5.5.

15.4 All Dividends will be calculated in accordance with articles 15.6 and 15.7.

15.5 In respect of Liquidation Payments, the P Shares will have a prior right to payment of their nominal value; the balance of any assets available for distribution to Shareholders shall be distributed to holders of Ordinary Shares on a *pro rata* basis.

15.6 Any amount paid by way of dividend in respect of the Ordinary Shares shall be paid subject to Luxembourg Law and the Articles, and shall be apportioned between the Ordinary Shares in accordance with the following provisions:

15.6.1 First the holders of Class A Ordinary Shares shall be granted a right to receive, *pro rata*, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Class A Ordinary Shares. The holders of Class B Ordinary Shares shall be granted a right to receive, *pro rata*, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Class B Ordinary Shares. The holders of Class C Ordinary Shares shall be granted a right to receive, *pro rata*, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Class C Ordinary Shares. The holders of Class D Ordinary Shares shall be granted a right to receive, *pro rata*, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Class D Ordinary Shares.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under article 15.3.1 are to be made on a *pari passu* basis between the holders of the relevant class of Ordinary Shares.

15.6.2 After the distribution set out under article 15.3.1 above, all remaining amounts to be paid by way of dividends on the Ordinary Shares, if any, shall be paid to the holders of the Class E Ordinary Shares (or if the Class E Ordinary Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class D Ordinary Shares; or if the Class D Ordinary Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class C Ordinary Shares; or if the Class C Ordinary Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class B Ordinary Shares; or if the Class B Ordinary Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class A Ordinary Shares).

15.6.3 For the avoidance of doubt, the payments to be made under article 15.3.2 are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant class of Ordinary Shares.

15.7 Any amount paid by way of dividend in respect of the P Shares shall be paid subject to Luxembourg Law and the Articles, and shall be apportioned between the P Shares in accordance with the following provisions:

15.7.1 First the holders of Class P1 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Class P1 Shares. The holders of Class P2 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Class P2 Shares. The holders of Class P3 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Class P3 Shares. The holders of Class P4 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Class P4 Shares. The holders of Class P5 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Class P5 Shares.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under article 15.4.1 are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant class P Shares.

15.7.2 After the distribution set out under article above, all remaining amounts to be paid by way of dividends on the Preference Shares, if any, shall be paid to the holders of the Class P5 Shares (or if the Class P5 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class P4 Shares; or if the Class P4 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class P3 Shares; or if the Class P3 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class P2 Shares; or if the Class P2 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class P1 Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under article 15.4.2 are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant class of Preference Shares.

15.8 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

18. Definitions. "Asset Sale" means a sale by the Company or any other member of the Group of all or substantially all of the Group's business, assets and undertakings to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction or series of connected transactions (other than as part of a Solvent Reorganisation).

"Bad Leaver" means a person who ceases to be employed or engaged by a Group Company as a result of their gross misconduct, fraud or a Manager (as such term is defined in the Shareholders' Agreement) who is in breach of the Shareholders' Agreement.

"Bridgepoint Funds" means BRIDGEPOINT EUROPE III 4 FCPR, BRIDGEPOINT EUROPE III 5 FCPR and BRIDGEPOINT EUROPE III 6 FCPR, represented by Bridgepoint SAS, in its capacity as management company.

"Business Day" means a day on which banks are open for business in the United Kingdom and the country of Luxembourg (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in either of these localities).

"Employee Trust" means a trust or other investment vehicle established by any member of the Group to hold shares in the relevant Group Company for the benefit of bona fide employees of the Group.

"Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, equity, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or other type of agreement or arrangement having similar effect.

"Exit" means a Sale, Asset Sale, Quotation or Winding Up.

"FSMA" means the Financial Services and Markets Act 2000.

"Fund" means any fund, bank, company, unit trust, investment trust, investment company, limited, general or other partnership, industrial provident or friendly society, any collective investment scheme (as defined by the FSMA), any investment professional (as defined in article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (the "FPO")), any high net worth company, unincorporated association or partnership (as defined in article 49(2)(a) and (b) of the FPO) or any high value trust (as defined in article 49(6) of the FPO), any pension fund or insurance company or any person who is an authorised person under the FSMA.

"Fund Entity" means any company, limited partnership or other undertaking in which any Investor Associate has an interest, directly or indirectly.

"Good Leaver" means a person who ceases to be employed or engaged by a Group Company and is not a Bad Leaver.

"Group" means the Company and any undertaking which is a subsidiary undertaking of the Company (from time to time and references to "Group Company" and "member of the Group" shall be construed accordingly).

"Investor" means:

(a) each of the Bridgepoint Funds, NATIONWIDE PRIVATE EQUITY FUND, LLC and GPE III L.P. for so long as they (or any person who holds the legal title to shares as nominee, custodian or trustee on their behalf) hold any Ordinary Share or P Share or any PEC or are otherwise owed any sum by any Group Company;

(b) any Investor Associate for so long as it holds any Ordinary Share or P Share or any PEC or is otherwise owed any sum by any Group Company; and

(c) any other person who undertakes to perform the obligations of an Investor for so long as it holds any Ordinary Share or P Share or PEC.

"Investor Associate" means, in relation to an Investor:

(d) each member of that Investor's Investor Group (other than the Investor itself);

(e) any general partner, limited partner or other partner in, or trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or investment adviser to, that Investor or any member of its Investor Group;

(f) any group undertaking of any general partner, trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or investment adviser to, that Investor or any member of its Investor Group (excluding any portfolio company thereof);

(g) any Fund which has the same general partner, trustee, nominee, operator, manager or investment adviser as that Investor or any member of its Investor Group;

(h) any Fund which is advised, or the assets of which (or some material part thereof) are managed (whether solely or jointly with others), by that Investor or any member of its Investor Group; or

(i) any Fund in respect of which that Investor or any member of its Investor Group is a general partner.

"Investor Consent" or "Investor Direction" means the giving of a written consent or direction by the Majority Investors, provided that for so long as Bridgepoint is the manager of the Majority Investors, any such consent or direction required or permitted to be given by the Majority Investors under this Agreement shall be validly given if given by Bridgepoint or any director of Bridgepoint.

"Investor Shares" means the Ordinary Shares and the P Shares subscribed by the Investors and any other Ordinary Shares and P Shares held by an Investor from time to time.

"Majority Investors" means those Investors who hold more than 50 per cent, of the Investor Shares from time to time.

"Minority Investors" means the "Manager" as such term is defined in the Shareholders' Agreement.

"New Holding Company" means any new holding company of the Company, formed for the purpose of facilitating a refinancing (as defined in the Shareholders' Agreement) or a Quotation.

"PECs" means the preferred equity certificates issued by the Company and reference to a "PEC" shall be construed accordingly.

"PEC Instrument" means the PEC instrument in the approved terms constituting the PECs, as amended, supplemented, novated or replaced from time to time.

"Quotation" means the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company, or any New Holding Company, to the Official List of the Financial Services Authority, and to trading on the London Stock Exchange's market for listed securities, or to trading on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange, or on any other Recognised Stock Exchange or other stock exchange as is nominated by Investor Direction.

"Recognised Stock Exchange" means a recognised investment exchange, recognized overseas investment exchange, designated investment exchange or designated overseas investment exchange, in each case for the purposes of FSMA.

"Sale" means the transfer (whether through a single transaction or a series of related transactions) of the legal and beneficial title to the Ordinary Shares and/or P Shares and/or PECs by a person or persons (the "Proposed Seller") to a single buyer or to one or more buyers (the "Proposed Buyer") as part of a single transaction or a series of connected transactions (other than as part of a Solvent Reorganisation or a sale).

"Shareholders' Agreement" means the shareholders' agreement relating to the Company entered into by and among the Company, the Shareholders and certain other parties thereto.

"Solvent Reorganisation" means a solvent reorganisation of the Group by any means, including the acquisition of the Company by a New Holding Company or any other reorganisation of the Group involving the Company's share or debt capital (including a Share Capital Reorganisation) in preparation for an Exit.

"Transfer" or "Transferred" means a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a person of a legal or beneficial interest in another person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, by operation of law or otherwise.

"Winding-Up" means a distribution pursuant to a winding up, dissolution or liquidation of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7000..

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour d'octobre,

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de DMC Power S.à r.l. (ci-après, la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177.963, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 21 mai 2013, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 1^{er} août 2013, numéro 1857, page 89104. Les Statuts ont été modifiés à une reprise depuis sa constitution, par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2013 et n'ont pas encore été publiés au Mémorial.

Mme Christine MATHY, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

Le Président a nommé Melle Marilyn KRECKÉ, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Mme Christine MATHY, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Associés") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente-six millions Dollars Américains (USD 36.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 16.575,-) à trente-six millions et seize mille cinq cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 36.016.575,-) par la création et l'émission de trente-six millions (36.000.000) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) (les "Nouvelles Parts Sociales"), divisées en nouvelles catégories de parts sociales ordinaires et P et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tel que modifiés, libérées par un apport en nature représentant 100% des actions détenues par les Associés dans le capital social de DMC Power Inc.

- Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.
- Documents établissant la valeur de l'apport en nature.
- Réalisation effective de l'apport.

2. Conversion des seize mille cinq cent soixante-quinze (16.575) parts sociales existantes avant l'adoption de la première résolution en seize mille cinq cent soixante-quinze (16.575) part sociales ordinaires divisées en 5 sous-catégories de parts sociales ordinaires A à E.

3. Décision de modifier et de refondre intégralement les Statuts.

4. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-six millions Dollars Américains (USD 36.000.000,-),

afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 16.575,-) à trente-six millions et seize mille cinq cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 36.016.575,-),

par la création et l'émission de Nouvelles Parts Sociales, divisées comme suit:

- deux cent mille une (200.001) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A");
- deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B");
- deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C");
- deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D");
- cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E" ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, les "Parts Sociales Ordinaires");
- sept millions une (7.000.001) parts sociales de catégorie P1 (les "Parts sociales de Catégorie P1");
- sept millions (7.000.000) parts sociales de catégorie P2 (les "Parts sociales de Catégorie P2");
- sept millions (7.000.000) parts sociales de catégorie P3 (les "Parts sociales de Catégorie P3");
- sept millions (7.000.000) parts sociales de catégorie P4 (les "Parts sociales de Catégorie P4"); et
- six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999.999) parts sociales de catégorie P5 (les "Parts sociales de Catégorie P5")

ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie P1, les Parts Sociales de Catégorie P2, les Parts Sociales de Catégorie P3 et les Parts Sociales de Catégorie P4, les "Parts Sociales P").

Les Nouvelles Parts Sociales divisées comme indiqué ci-dessus, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations prévus dans les Statuts tels que modifiés par la troisième résolution, sont intégralement souscrites et libérées par un apport en nature représentant:

- 100% des actions détenues par les Associés dans le capital social de DMC Power Inc., une corporation organisée en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Delaware, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique ("DMC Power Inc.") (les "Actions Apportées").

Les Actions Apportées sont contribuées à la Société pour un montant total de trente-six millions Dollars Américains (USD 36.000.000,-) ("Apport en Nature"), et ce montant est alloué intégralement au capital social de la Société.

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- Bridgepoint Europe III 4 FCPR, un fond commun de placement à risques de droit français, représenté par sa société de gestion Bridgepoint SAS, une société à actions simplifiée de droit français au capital social de quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 480.000,-), constituée et existant en vertu de la loi française, ayant son siège social à 82, rue de Courcelles 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 380 223 313, déclare pour souscrire à trente-neuf mille quatre cent quarante (39.440) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, trente-neuf mille

quatre cent quarante (39.440) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, trente-neuf mille quatre cent quarante (39.440) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, trente-neuf mille quatre cent quarante (39.440) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, trente-neuf mille quatre cent quarante (39.440) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et un million trois cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (1.380.397) Parts Sociales de Catégorie P1, un million trois cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-seize (1.380.396) Parts Sociales de Catégorie P2, un million trois cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-seize (1.380.396) Parts Sociales de Catégorie P3, un million trois cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-seize (1.380.396) Parts Sociales de Catégorie P4 et un million trois cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-seize (1.380.396) Parts Sociales de Catégorie P5, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), pour un prix total d'émission de sept millions quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 7.099.181,-), intégralement alloué au capital social de la Société, libérées par l'Apport en Nature décrit ci-dessus, correspondant à sa détention des Actions Apportées, tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

- Bridgepoint Europe III 5 FCPR, un fond commun de placement à risques de droit français, représenté par sa société de gestion Bridgepoint SAS, une société à actions simplifiée de droit français au capital social de quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 480.000,-), constituée et existant en vertu de la loi française, ayant son siège social à 82, rue de Courcelles 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 380 223 313, déclare pour souscrire à vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-seize (28.796) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-seize (28.796) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-seize (28.796) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-seize (28.796) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-quinze (28.795) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et un million sept mille huit cent cinquante-six (1.007.856) Parts Sociales de Catégorie P1, un million sept mille huit cent cinquante-six (1.007.856) Parts Sociales de Catégorie P2, un million sept mille huit cent cinquante-six (1.007.856) Parts Sociales de Catégorie P3, un million sept mille huit cent cinquante-six (1.007.856) Parts Sociales de Catégorie P4 et un million sept mille huit cent cinquante-cinq (1.007.855) Parts Sociales de Catégorie P5, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), pour un prix total d'émission de cinq millions cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-huit Dollars Américains (USD 5.183.258,-), intégralement alloué au capital social de la Société, libérées par l'Apport en Nature décrit ci-dessus, correspondant à sa détention des Actions Apportées, tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

- Bridgepoint Europe III 6 FCPR, un fond commun de placement à risques de droit français, représenté par sa société de gestion Bridgepoint SAS, une société à actions simplifiée de droit français au capital social de quatre cent quatre-vingt mille Euros (EUR 480.000,-), constituée et existant en vertu de la loi française, ayant son siège social à 82, rue de Courcelles 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 380 223 313, déclare pour souscrire à cent trente et un mille sept cent soixante-cinq (131.765) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, cent trente et un mille sept cent soixante-quatre (131.764) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, cent trente et un mille sept cent soixante-quatre (131.764) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, cent trente et un mille sept cent soixante-quatre (131.764) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, cent trente et un mille sept cent soixante-quatre (131.764) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et quatre millions six cent onze mille sept cent quarante-huit (4.611.748) Parts Sociales de Catégorie P1, quatre millions six cent onze mille sept cent quarante-huit (4.611.748) Parts Sociales de Catégorie P2, quatre millions six cent onze mille sept cent quarante-huit (4.611.748) Parts Sociales de Catégorie P3, quatre millions six cent onze mille sept cent quarante-huit (4.611.748) Parts Sociales de Catégorie P4 et quatre millions six cent onze mille sept cent quarante-huit (4.611.748) Parts Sociales de Catégorie P5, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), pour un prix total d'émission de vingt-trois millions sept cent dix-sept mille cinq cent soixante et un Dollars Américains (USD 23.717.561,-), intégralement alloué au capital social de la Société, libérées par l'Apport en Nature décrit ci-dessus, correspondant à sa détention des Actions Apportées, tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

De ce fait, l'apport total de trente-six millions Dollars Américains (USD 36.000.000,-) pour les Nouvelles Parts Sociales est alloué intégralement au capital social de Société.

Documents attestant de la valorisation de l'Apport en Nature

La valeur des Actions Apportées a été calculée et évaluée en date du 31 octobre 2013 à trente-six millions Dollars Américains (USD 36.000.000,-) sur la base des documents suivants, qui resteront annexés au présent acte:

- des procurations dûment exécutées par Bridgepoint Europe III 4 FCPR, Bridgepoint Europe III 5 FCPR et Bridgepoint Europe III 6 FCPR prénommées, représentées par leur société de gestion Bridgepoint SAS, en tant que souscripteurs de toutes les Nouvelles Parts Sociales, en date du 31 octobre 2013, et confirmant la souscription des trente-six millions (36.000.000) Nouvelles Parts Sociales et certifiant la propriété des Actions Apportées;

- des rapports d'évaluation de la société de gestion des Associés, Bridgepoint SAS et de la Société en date du 21 respectivement 31 octobre 2013 certifiant la valeur des Actions Apportées en date du 31 octobre 2013;

- une copie du registre des actionnaires de DMC Power Inc; et

- une copie du bilan de DMC Power Inc.

Réalisation effective de l'apport

Les Associés ici représentés, tel que décrit ci-dessus, déclarent que:

- ils disposent du pouvoir de céder les Actions Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Actions Apportées ne lui soit cédée;
- le transfert des Actions Apportées sera effectivement réalisé à compter de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par la création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-duché de Luxembourg et dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, afin de dûment réaliser la cession des Actions Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir les seize mille cinq cent soixante-quinze (16.575) part sociales existant immédiatement avant l'adoption de la première résolution (les "Parts Sociales Converties"), en seize mille cinq cent soixante-quinze (16.575) part sociales ordinaires divisées en 5 sous-catégories de parts sociales A à E comme suit (la "Conversion"):

- trois mille trois cent seize (3.316) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
 - trois mille trois cent quinze (3.315) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
 - trois mille trois cent quinze (3.315) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
 - trois mille trois cent quinze (3.315) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D; et
 - trois mille trois cent quatorze (3.314) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E.
- Suivant la Conversion, les Parts Sociales Converties seront détenues comme suit:
- Bridgepoint Europe III 4 FCPR détiendra:
 - * six cent cinquante-quatre (654) Parts Sociales de Catégorie A;
 - * six cent cinquante-quatre (654) Parts Sociales de Catégorie B;
 - * six cent cinquante-quatre (654) Parts Sociales de Catégorie C;
 - * six cent cinquante-quatre (654) Parts Sociales de Catégorie D; et
 - * six cent cinquante-trois (653) Parts Sociales de Catégorie E.
 - Bridgepoint Europe III 5 FCPR détiendra:
 - * quatre cent soixante-dix-huit (478) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
 - * quatre cent soixante-dix-sept (477) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
 - * quatre cent soixante-dix-sept (477) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
 - * quatre cent soixante-dix-sept (477) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D; et
 - * quatre cent soixante-dix-sept (477) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E.
 - Bridgepoint Europe III 6 FCPR détiendra:
 - * deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.184) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;
 - * deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.184) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
 - * deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.184) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
 - * deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.184) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D; et
 - * deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.184) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E.

Troisième résolution

Les Associés décident ensuite de complètement modifier et refondre les Statuts de la Société (sans modifier la forme sociale et le nom, le siège social, la clause d'objet et l'année sociale, mais comprenant des modifications au capital social et à la clause de gérance), lesquels se liront désormais comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de DMC Power S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

- (a) les Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.4) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise, selon le cas, par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des parts sociales, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) de debentures et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent approprié, y compris pour des parts sociales, debentures ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, debentures et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-six millions seize mille cinq cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 36.016.575,-) représenté par:

5.1.1 deux cent trois mille trois cent dix-sept (203.317) parts sociales ordinaires de catégorie A, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A");

5.1.2 deux cent trois mille trois cent quinze (203.315) parts sociales ordinaires de catégorie B, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B");

5.1.3 deux cent trois mille trois cent quinze (203.315) parts sociales ordinaires de catégorie C, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C");

5.1.4 deux cent trois mille trois cent quinze (203.315) parts sociales ordinaires de catégorie D, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D");

5.1.5 deux cent trois mille trois cent treize (203.313) parts sociales ordinaires de catégorie E, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E");

5.1.6 sept millions une (7.000.001) parts sociales de catégorie P1, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie P1");

5.1.7 sept millions (7.000.000) parts sociales de catégorie P2, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie P2");

5.1.8 sept millions (7.000.000) parts sociales de catégorie P3, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie P3");

5.1.9 sept millions (7.000.000) parts sociales de catégorie P4, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie P4");

5.1.10 six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999.999) parts sociales de catégorie P5, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie P5");

Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E sont dénommées les "Parts Sociales Ordinaires".

Les Parts Sociales de Catégorie P1, les Parts Sociales de Catégorie P2, les Parts Sociales de Catégorie P3, les Parts Sociales de Catégorie P4 et les Parts Sociales de Catégorie P5 sont dénommées les "Parts Sociales P".

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales P sont ensemble désignées les "Parts Sociales".

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs à un moment donné des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 Le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales").

5.3

5.3.1 Tout Rachat de Parts Sociales relatif aux Parts Sociales P sera effectué dans l'ordre suivant:

- (i) Les Parts Sociales de Catégorie P5;
- (ii) Les Parts Sociales de Catégorie P4;
- (iii) Les Parts Sociales de Catégorie P3;
- (iv) Les Parts Sociales de Catégorie P2;
- (v) Les Parts Sociales de Catégorie P1.

5.3.2 Tout Rachat de Parts Sociales relatif aux Parts Sociales Ordinaires sera effectué dans l'ordre suivant:

- (i) Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E;
- (ii) Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D;
- (iii) Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C;
- (iv) Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;
- (v) Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

5.4 Lorsque le Rachat de Parts Sociales entre en vigueur, les détenteurs de Parts Sociales étant rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") seront payés le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

5.5 Dans les présents Statuts:

5.5.1 "Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société;

5.5.2 "Montant Disponible" équivaut à: $(W + X + Y) - Z$, et W, X, Y et Z correspondent aux montants établis sur base des Comptes Intérimaires sans double comptage;

"W" signifie les profits nets de la Société y compris les profits reportés moins toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées.

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables de la Société autre que tout premium compris dans Y et, afin d'éviter tout doute, autre que toute prime d'émission qui se rapporte aux Parts Sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant payé par le biais de la valeur nominale et de la prime d'émission sur les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toutes les sommes à placer sur ou à retenir sur une réserve non distribuable en vertu des exigences de la loi ou des présents Statuts;

5.5.3 "Montant Total de Rachat" signifie (i) pour les Parts Sociales P, le montant nominal, pour autant que le prix total n'excède pas le Montant Disponible et (ii) pour les Parts Sociales Ordinaires, un montant tel que déterminé par résolution du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, n'excédant pas le Montant Disponible;

5.5.4 "Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre total de Parts Sociales Rachetées.

5.6 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.7 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.8 Les caractéristiques des Parts Sociales sont exposées dans les présents Statuts.

5.9 Droits de préemption:

Les Associés se verront accorder des droits de préemption à chaque fois que de nouvelles Parts Sociales sont émises par la Société en vertu de la procédure suivante:

5.9.1 Si la Société propose d'émettre de nouvelles parts sociales ou PECs (les "Titres Concernés"), de tels Titres Concernés ne sont émis que si les Associés ont eu l'opportunité, pendant au moins une période de 10 Jours Ouvrables (une telle date telle que déterminée étant la "Date de Fin") d'y souscrire. Une telle opportunité sera offerte à chacun des Associés sous la forme d'une notification écrite de la Société et si la Société propose d'offrir de telles Parts Sociales Concernées avec une proportion correspondante de PECs émis par la Société ou d'autres titres ou instruments de dette (les "Autres Titres"), la notification devra inclure les termes et conditions appropriés de l'offre (la "Notification de Nouvelle Emission").

5.9.2 La Notification de Nouvelle Emission devra indiquer le nombre total de Titres Concernés et Autres Titres à émettre, le Droit Concerné de chaque Associé et le prix de souscription de chaque Titre Concerné et de tout autre Titre Concerné. Si et dans la mesure où un Associé souhaite souscrire à tout ou partie de son Droit Concerné, il devra notifier par écrit la Société à la date ou avant la Date de Fin, sans quoi l'Associé sera réputé avoir décliné de souscrire à tout ou partie de son Droit Concerné dans le cadre de la Notification de Nouvelle Emission. Toute notification donnée par un Associé en vertu du présent article 5.9.2 est irrévocable.

5.9.3 Si, le jour de Date de Fin, à 17h00, la Société n'a pas reçu de notifications relatives à tous les Titres Concernés (les Titres Concernés pour lesquels aucune notification n'a été reçue formant l'"Excédent de Titres"), le Conseil de Gérance (avec le consentement des Investisseurs Majoritaires) offrira l'Excédent de Titres aux Associés ayant donné notification. Ces Associés se verront donner un laps de temps supplémentaire (pas moins de 5 Jours Ouvrables, une telle date choisie étant la "Seconde Date de Fin") pour demander à souscrire au nombre d'Excédent de Titres qu'ils voudront (sauf lorsque l'Excédent de Titres est souscrit par une filiale de l'Investisseur à la place de l'Investisseur) et aux mêmes termes que ceux en vertu desquels cet Associé a souscrit aux Titres Concernés conformément à la Notification de Nouvelle Emission. S'il y a des demandes supérieures en nombre à l'Excédent de Titres, ils devront être satisfaites au prorata du nombre demandé par chaque personne concernée.

5.9.4 Dans un délai de 5 Jours Ouvrables après la Date de Fin, la Société doit notifier par écrit chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales P ou de PECs:

(a) du nombre et du prix des Titres Concernés (et d'Excédent de Titres, le cas échéant) et Autres Titres pour lesquels ce détenteur de Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales P ou PECs s'est engagé à souscrire; et

(b) du lieu et de la date à laquelle la souscription doit être achevée et les détails du compte pour le transfert bancaire des sommes d'argent nécessaires à la souscription.

Si à la suite de la procédure susmentionnée, il reste toujours des Titres Concernés pour lesquels les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales P ou PECs ne se sont pas engagés à souscrire, alors de tels Titres Concernés pourront être alloués à des personnes (qui seront ou ne seront pas des associés existants de la Société) tel que les Investisseurs Majoritaires peuvent nommer, à condition que les termes d'une telle allocation soient les mêmes que ceux précédemment offerts au détenteur de Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales P ou PECs.

Pour les besoins du présent article 5.9, "Droit Concerné" signifie, dans le cas de chaque Associé, le pourcentage des Titres Concernés (avec une proportion correspondante d'Autres Titres) tel qu'égal à sa portion au prorata de Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales P ou PECs émis immédiatement avant l'allocation et l'émission des Titres Concernés (sauf lorsque le Droit Concerné d'un Investisseur peut en fait être souscrit par une filiale de cet Investisseur).

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.2.4 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des présents Statuts.

7.3 Dispositions de Départ

7.3.1 En cas de violation par les Investisseurs Minoritaires (ou tout Associé auquel les Investisseurs Minoritaires auraient cédé des Parts Sociales en vertu de l'article 7.7.1 (a) et (c)) de leurs obligations en vertu du Pacte d'Associés (l'"Associé Défaillant"), l'Associé Défaillant sera considéré un Mauvais Partant et à tout moment durant les 20 Jours Ouvrables suivants, les Investisseurs Majoritaires pourront signifier une notification écrite à l'Associé Défaillant (la "Notification de Défaut").

7.3.2 Une Notification de Défaut peut requérir de l'Associé Défaillant de céder une partie ou toutes ses Parts Sociales (les "Parts Sociales Défaillantes") à une ou plusieurs personnes (le "Cessionnaire") et aux proportions que le Conseil de Gérance spécifiera conformément au présent article 7.3.

7.3.3 Le prix pour chaque Part Sociale Défaillante sera calculé conformément aux dispositions du Pacte d'Associés et sera payé au plus tard:

(a) lors de la cession des Parts Sociales Défaillantes conformément au présent article 7.3; et

(b) dix (10) Jours Ouvrables suivant la détermination du prix conformément au présent article 7.3 et l'article 7.6.

7.3.4 L'Associé Défaillant devra conclure un contrat simplifié d'achat et de vente dans la forme requise par le Conseil de Gérance pour procéder à la cession des Parts Sociales Défaillantes au Cessionnaire;

7.3.5 Aucune Part Sociale détenue par un Associé Défaillant (pour écarter tout doute, que cette personne ait reçu une Notification de Défaut ou non) ne peut être cédée en vertu de l'article 7.7 (autre qu'en vertu des paragraphes 7.7.1 (b) et (e)):

(a) jusqu'à ce que l'/les Associé(s) Défaillant(s) concerné(s) ne soi(en)t plus obligé(s) de les céder en vertu du présent article 7.3; ou

(b) sans le consentement écrit des Investisseurs Majoritaires (un tel consentement pouvant être octroyé de manière inconditionnelle ou assujetti à des termes et conditions).

7.4 Droits de Sortie Conjointe.

7.4.1 Si une Vente est proposée, aucune cession de parts sociales en vertu de la Vente proposée ne pourra être effectuée à moins que:

(a) l'Acheteur Proposé fasse une offre écrite à la Société en tant qu'agent pour et au nom des détenteurs des Titres de Sortie Conjointe (V "Offre de Sortie Conjointe") d'acquiescer le titre légal et bénéficiaire de propriété de toutes les Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales P (ensemble avec toutes Parts Sociales Ordinaires ou Parts Sociales P qui peuvent être allouées durant la période pendant laquelle l'Offre de Sortie Conjointe est ouverte à l'acceptation (la "Période d'Offre de Sortie Conjointe")) aux termes définis dans cet article 7.4 et l'Offre de Sortie Conjointe devienne ou soit devenue entièrement inconditionnelle; ou

(b) une Notification de Sortie Obligatoire soit délivrée conformément à l'article 7.5.

7.4.2 Les termes de l'Offre de Sortie Conjointe prévoient que:

(a) elle sera ouverte à l'acceptation pour non moins de quatorze jours (ou un nombre inférieur de jours tel que convenu par écrit par les Investisseurs Majoritaires et les Investisseurs Minoritaires), et sera réputée avoir été rejetée si elle n'a pas été acceptée conformément aux termes de l'Offre de Sortie Conjointe durant la Période d'Offre de Sortie Conjointe;

(b) toute acceptation de l'Offre de Sortie Conjointe sera irrévocable;

(c) la contrepartie pour chaque Titre de Sortie Conjointe sera égale à la plus haute contrepartie offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire et/ou Part Sociale P en vertu de la Vente proposée;

(d) sous réserve de l'article 7.4.3, la contrepartie offerte portant sur les Titres de Sortie Conjointe sera de forme identique à celle offerte pour les Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales P en vertu de la Vente Proposée, payée au même moment et sujette aux mêmes termes de paiement; et

(e) chaque Associé en Sortie Conjointe:

(i) devra payer sa portion au prorata (en déduction des revenus bruts avant impôts à recevoir, sans préjudice de toutes autres déductions légalement requises) des coûts encourus par le(s) Vendeur(s) Proposé(s) relatifs à la Vente Proposée et la cession des Titres de Sortie Conjointe, dans la mesure où de tels coûts raisonnables ont été encourus pour le compte à la fois du/des Vendeur(s) Proposé(s) et de tous les Associés en Sortie Conjointe; et

(ii) convient que, afin d'accepter l'Offre de Sortie Conjointe, il sera requis (conformément à l'article 7.4.7) de céder le titre légal et bénéficiaire de propriété sur ses Titres de Sortie Conjointe, ensemble avec tous les droits y attachés, libres de toutes charges et avec entière garantie de propriété, et qu'il pourra également être requis de donner d'autres garanties, indemnités et engagements tel que convenu par le(s) Vendeur(s) Proposé(s) en vertu de la Vente Proposée à condition que toute responsabilité potentielle qui en découle soit solidaire.

7.4.3 Pour les besoins de l'article 7.4.2 la "contrepartie" devra (sauf si les Investisseurs Majoritaires et les Investisseurs Minoritaires en décident autrement):

(a) exclure toute offre pour souscrire à ou acquérir toute part sociale, instrument de dette ou autre titre dans le capital de l'Acheteur Proposé faite à un Associé à condition qu'une telle offre soit une alternative (en tout ou en partie) à la contrepartie offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire et/ou Part Sociale P aux conditions de la Vente proposée; et

(b) pour écarter tout doute, exclure tout droit offert pas un Associé de souscrire à ou acquérir toute part sociale, instrument de dette ou autre titre dans le capital d'un Acheteur Proposé en plus de la contrepartie offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire et/ou Part Sociale P en vertu de la Vente proposée.

7.4.4 L'Offre de Sortie Conjointe peut être conditionnelle aux acceptations, qui résulteraient, si les cessions concernés étaient enregistrées, en ce que l'Acheteur Proposé détienne ou augmente son actionnariat total dans la Société à une proportion spécifique des Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales P émises. Si la condition concernée n'est pas remplie ou abandonnée par l'Acheteur Proposé, aucune part sociale ne sera cédées en vertu de cet article 7.4 (y compris les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales P, pour lesquelles la cession proposée a mené à l'Offre de Sortie Conjointe).

7.4.5 La Société devra notifier aux détenteurs de Titres de Sortie Conjointe les conditions de l'Offre de Sortie Conjointe rapidement après réception desdites conditions par l'Acheteur Proposé, à la suite de quoi un tel détenteur qui souhaite céder tous ses Titres de Sortie Conjointe à l'Acheteur Proposé en vertu de l'Offre de Sortie Conjointe (un "Associé de Sortie Conjointe") devra délivrer une notification à la Société à cet effet (la "Notification de Sortie Conjointe") à tout moment avant que la Période d'Offre de Sortie Conjointe ne clôture (la "Date de Clôture de Sortie Conjointe").

7.4.6 Sous trois jours après la Date de Clôture de Sortie Conjointe:

(a) la Société notifiera par écrit à l'Acheteur Proposé les noms et adresses des Associés de Sortie Conjointe qui ont accepté l'Offre de Sortie Conjointe;

(b) la Société notifiera par écrit à chaque Associé en Sortie Conjointe l'identité du cessionnaire; et

(c) chacune des notifications de la Société ci-dessus devra indiquer la date, l'heure auxquelles et le lieu auquel la vente et l'achat des Titres de Sortie Conjointe est à conclure, étant une date notifiée par l'Acheteur Proposé n'étant pas moins de sept jours et pas plus de quatorze jours après la Date de Clôture de Sortie Conjointe (la "Date de Réalisation de Sortie Conjointe").

7.4.7 Chaque Associé en Sortie Conjointe devra transférer le titre légal et bénéficiaire de propriété de ses Titres de Sortie Conjointe au membre concerné de l'Acheteur Concerné, aux conditions établies dans le présent article 7.4, en envoyant à la Société au jour de ou avant la Date de Réalisation de Sortie Conjointe:

(a) si un certificat a été émis en relation avec l'un de ses Titres de Sortie Conjointe, le(s) certificats de part sociale pertinent(s) (ou une compensation y afférente dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance); et

(b) un contrat de vente dûment signé ou formulaire d'acceptation dans la forme requise par les Investisseurs Majoritaires, conformément à l'article 7.4.2 (e) (ii), et, dans la mesure requise par les Investisseurs Majoritaires, devra signer tous autres documents tel qu'ont été signés par le(s) Vendeur(s) Proposé(s) en vertu de la Vente proposée, contre paiement à la Date de Réalisation de Sortie Conjointe de la contrepartie qui lui est due en vertu de l'Offre de Sortie Conjointe.

7.4.8 Si l'Acheteur Proposé a également accepté d'acquérir des PECs du/des Vendeur(s) Proposé(s) en vertu de la Vente proposée, l'Offre de Sortie Conjointe devra également contenir une offre pour acquérir les PECs détenus par les Associés en Sortie Conjointe à une contrepartie par PEC égale à la plus haute contrepartie offerte au(x) Vendeur(s) Proposé(s) conformément à la Vente proposée. Les dispositions pertinentes de l'article 7.4 s'appliquent aux PECs détenus par les Associés en Sortie Conjointe et les références aux "Titres de Sortie Conjointe" sont à interpréter en conséquence (avec toutes autres modifications aux dispositions pertinentes de l'article 7.4 nécessaires selon les Investisseurs Majoritaires).

7.5 Droits de Sortie Obligatoire.

7.5.1 Si une Vente est proposée, l'Acheteur Proposé ou le(s) Vendeur(s) Proposé(s) peuvent, suivant la signature d'un contrat contraignant (qu'il soit conditionnel ou inconditionnel) pour la cession de Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales P à l'Acheteur Proposé qui constituerait une Vente (le "Contrat de Vente"), en délivrant une notification écrite (la "Notification de Sortie Obligatoire") à chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales P de la Société qui n'est pas partie au Contrat de Vente (chacun un "Vendeur de Sortie Obligatoire"), requérir du Vendeur de Sortie Obligatoire de céder le titre légal et bénéficiaire de propriété de toutes les Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales P enregistrées en son nom (le "Parts Sociales Ordinaires en Sortie Obligatoire") à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Sortie Obligatoire (chacun un "Acheteur de Sortie Obligatoire") à la contrepartie indiquée ci-dessous (le "Prix de Sortie Obligatoire") à la date indiquée dans la Notification de Sortie Obligatoire (la "Date de Réalisation de Sortie Obligatoire"), n'étant pas moins de quatorze jours après la date de Notification de Sortie Obligatoire et pas avant la date de réalisation du Contrat de Vente, et aux conditions définies au présent article 7.5. Si le Contrat de Vente n'est pas conclu, la Notification de Sortie Obligatoire expirera et les dispositions du présent article 7.5 cesseront de s'appliquer en ce qui concerne cette Notification de Sortie Obligatoire.

7.5.2 La contrepartie pour chaque Part Sociale de Sortie Obligatoire sera:

(a) égale à la plus haute contrepartie offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire et Part Sociale P (dans chaque cas) dans le Contrat de Vente; et

(b) sous réserve des paragraphes 7.5.3 et 7.5.8, de la même forme que celle offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire et/ou Part Sociale P dans le Contrat de Vente, sera payée au même moment que la contrepartie est payable en vertu du Contrat de Vente (ou, si plus tard, à la Date de Réalisation de Sortie Obligatoire) et sera sujette aux mêmes conditions de paiement.

7.5.3 Pour les besoins de l'article 7.5.2 et 7.5.12 "contrepartie" devra (sauf si les Investisseurs Majoritaires et les Investisseurs Minoritaires en décident autrement):

(a) exclure toute offre pour souscrire à ou acquérir toute part sociale, instrument de dette ou autre titre dans le capital de l'Acheteur Proposé faite à un Associé, à condition qu'une telle offre soit une alternative (en tout ou en partie) à la contrepartie offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire et/ou Part Sociale P aux conditions du Contrat de Vente; et

(b) pour écarter tout doute, exclure tout droit offert à un Associé de souscrire à ou acquérir toute part sociale, instrument de dette ou autre titre dans le capital de l'Acheteur Proposé en plus de la contrepartie offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire et/ou Part Sociale P en vertu des conditions du Contrat de Vente.

7.5.4 Chaque Vendeur de Sortie Obligatoire devra payer sa portion au prorata (en déduction des revenus bruts avant impôts à recevoir, sans préjudice à tous autres déductions légalement requises) des coûts raisonnablement encourus par le(s) Vendeur(s) Proposé(s) dans le cadre de la Vente proposée et la cession des Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire, dans la mesure où de tels coûts ont été encourus pour le compte à la fois de(s) Vendeur(s) Proposé(s) et des Vendeurs en Sortie Obligatoire.

7.5.5 Chaque Vendeur de Sortie Obligatoire transférera le titre légal et bénéficiaire de propriété sur ses Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire au(x) Acheteur(s) de Sortie Obligatoire aux conditions établies dans le présent article 7.5, en envoyant à la Société pour le compte de(s) l' Acheteur(s) Proposé(s) au jour de ou avant la Date de Réalisation de Sortie Obligatoire):

(a) si un certificat a été émis, le(s) certificat(s) de part sociale pertinent(s) (ou une compensation y afférente dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance); et

(b) un contrat de vente dûment signé de la forme requise par les Investisseurs Majoritaires en vertu duquel le Vendeur en Sortie Obligatoire donnera des représentations et garanties en ce qui concerne son titre et sa propriété des Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales P et cédera à la Date de Réalisation de Sortie Obligatoire, le titre légal et bénéficiaire de propriété de ses Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire à l'Acheteur en Sortie Obligatoire libres de toutes Charges et avec entière garantie de propriété;

(c) et, dans la mesure requise par les Investisseurs Majoritaires, devra signer tous autres documents pour donner effet à l'émission de toutes parts sociales, instruments de dettes ou autres titres au Vendeur de Sortie Obligatoire.

7.5.6 L'Acheteur Proposé devra payer à la Société le Prix de Sortie Obligatoire total dû pour toutes les Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire le jour de ou avant la Date de Réalisation de Sortie Obligatoire. Par après, la Société devra libérer le Prix de Sortie Obligatoire total dus à chaque Vendeur de Sortie Obligatoire en vertu de l'article 7.5 en ce qui concerne ses Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire à la suite de l'envoi à la Société par ce Vendeur de Sortie Obligatoire des documents requis en vertu de l'article 7.5.5.

7.5.7 Si un Vendeur de Sortie Obligatoire manque de se conformer à ses obligations en vertu de l'article 7.5 (un "Vendeur de Sortie Obligatoire Défaillant"), tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à signer, compléter et envoyer en tant qu'agent pour et au compte de ce Vendeur en Sortie Obligatoire, chacun des documents énoncés au paragraphe 7.5.5. Le Conseil de Gérance enregistrera le(s) cession(s), après quoi la validité de tel(s) transfert(s) ne pourra plus être questionnée par quiconque. Si, conformément à 7.5.3 (a) et pour les besoins des articles 7.5.2 et 7.5.12, la "contrepartie" comprend une offre de souscription à ou un rachat de toute part sociale, instrument de dette ou autre titre dans le capital de l'Acheteur Proposé en alternative (partiellement ou totalement), le directeur ainsi autorisé aura

entière et unique discrétion pour choisir quelle alternative accepter en ce qui concerne chaque Vendeur de Sortie Obligatoire Défaillant (et pourra choisir différentes alternatives pour différents Vendeurs de Sortie Obligatoires Défaillants) et ni le Conseil de Gérance ni le Gérant ainsi autorisé ne sera tenu responsable envers de tel(s) Vendeur(s) de Sortie Obligatoire Défaillant(s) à cet égard.

7.5.8 Si un certificat a été émis en relation avec ses Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire (ou l'une d'entre elles), chaque Vendeur de Sortie Obligatoire Défaillant devra remettre son/ses certificat(s) de part sociale relatif(s) à ses Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire (ou accorder une compensation y afférente d'une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil de Gérance) à la Société. Au moment de, mais pas avant, une telle remise ou disposition, le Vendeur en Sortie Obligatoire Défaillant sera en droit de recevoir le Prix de Sortie Obligatoire total pour ses Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire transféré en son nom sans intérêt. Si un certificat n'a pas été émis en relation avec ses Parts Sociales Ordinaires en Sortie Obligatoire (ou l'une d'entre elles), le Vendeur en Sortie Obligatoire Défaillant aura droit, après l'enregistrement de la cession des Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire en vertu de l'article 7.5.7 (mais pas avant) au Prix de Sortie Obligatoire total pour ses Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire transférées en son nom sans intérêt. Le paiement au(x) Vendeur(s) en Sortie Obligatoire sera effectué de la manière convenue entre la Société et le(s) Vendeur(s) en Sortie Obligatoire et dans l'absence d'un tel accord, par chèque à la dernière adresse connue du Vendeur en Sortie Obligatoire concerné. La réception du Prix de Sortie Obligatoire total pour les Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire ainsi transféré constituera une garantie tacite du/des Vendeur(s) en Sortie Obligatoire en faveur de/des Acheteur(s) en Sortie Obligatoire que le titre légal et bénéficiaire de propriété des Parts Sociales en Sortie Obligatoire concernées a été transféré libre de toutes Charges et avec entière garantie de propriété.

7.5.9 Les Associés reconnaissent et acceptent que le pouvoir conféré en vertu de l'article 7.5.7 est nécessaire comme sécurité à la réalisation par le(s) Vendeur(s) de Sortie Obligatoire de leurs obligations en vertu de l'article 7.5.

7.5.10 Si toutes parts sociales de toute catégorie sont émises par la Société à tout moment après la date de Notification (s) de Sortie Obligatoire (que ce soit en raison de l'actionnariat d'Associés Ordinaires ou en raison de l'exercice de tout droit ou option ou autrement) (les "Parts Sociales Ordinaires Ultérieures"), l'Acheteur Proposé aura le droit de délivrer une notification supplémentaire (la "Notification de Sortie Obligatoire Ultérieure") à chaque détenteur de telles parts sociales (un "Vendeur de Sortie Obligatoire Ultérieur") requérant à chacun d'eux de céder le titre légal et bénéficiaire de propriété sur toutes les Parts Sociales Ordinaires Ultérieures à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Sortie Obligatoire Ultérieure pour la contrepartie indiquée à l'article 7.5.2 à la date indiquée dans la/les Notification (s) de Sortie Obligatoire Ultérieure(s) (la "Date de Réalisation de Sortie Obligatoire Ultérieure"). Les dispositions du présent article 7.5 s'appliquent aux Parts Sociales Ordinaires Ultérieures, avec les modifications suivantes:

(a) les références à la/aux "Notification(s) de Sortie Obligatoire" sont réputées être des références à la/aux "Notification(s) de Sortie Obligatoire Ultérieure(s)";

(b) les références à la/aux "Part(s) Sociale(s) de Sortie Obligatoire" sont réputées être des références à la/aux "Part(s) Sociale(s) de Sortie Obligatoire Ultérieure(s)";

(c) les références à la "Date de Réalisation de Sortie Obligatoire" sont réputées être des références à la "Date de Réalisation de Sortie Obligatoire Ultérieure";

(d) les références aux "Vendeur de Sortie Obligatoire" sont réputées être des références au "Vendeur de Sortie Obligatoire Ultérieure".

7.5.11 Toute cession de Parts Sociales Ordinaires effectuée en vertu de, et conformément au, présent article 7.5 (y compris la cession de Parts Sociales Ordinaires et/ou Part Sociales P suite à la Vente proposée en vertu de l'article 7.5.1) ne doit pas être soumise à toute autre limitation de cession (y compris celles contenues à l'article 7.5.3).

7.5.12 Si l'Acheteur en Sortie Obligatoire accepte également d'acquérir des PECs du/des Vendeur(s) Proposés(s) dans le Contrat de Vente, la Notification de Sortie Obligatoire pourra également exiger de chacun des Vendeurs en Sortie Obligatoire de céder le titre légal et bénéficiaire de propriété sur tous les PECs détenus par lui à l'Acheteur en Sortie Obligatoire à la Date de Réalisation de Sortie Obligatoire pour une contrepartie égale à la contrepartie la plus haute offerte pour chaque PEC par l'Acheteur en Sortie Obligatoire dans le Contrat de Vente. Les dispositions pertinentes du présent article 7.5 s'appliqueront aux PECs détenus par les Vendeurs en Sortie Obligatoire et les références faites aux "Parts Sociales Ordinaires de Sortie Obligatoire" seront à interpréter en conséquence (avec de telles modifications aux dispositions concernées de cet article 7.5 qui seront nécessaires dans l'opinion des Investisseurs Majoritaires).

7.6 Cessions Obligatoires.

7.6.1 Lorsque l'un des Associés devient un Sortant (la "Date de Cessation"), la Société pourra exiger la cession des Parts Sociales de Sortant concernées.

7.6.2 Dans les 12 mois suivant la Date de Cessation, les Investisseurs Majoritaires pourront délivrer une notification écrite (la "Notification de Cession Obligatoire"):

(a) à chaque ou tout Associé qui est un Sortant;

(b) à chaque ou tout Associé à qui des Parts Sociales Ordinaires acquises par ce Sortant ont été disposées en vertu de l'article 7.7.1;

(c) (si ce Sortant est décédé), aux représentants personnels de ce Sortant et/ou à toute autre personne qui devient le bénéficiaire des Parts Sociales Ordinaires lors du décès du Sortant;

(d) (si ce Sortant a fait faillite), à toute personne qui a droit aux Parts Sociales Ordinaires lors de la faillite de ce Sortant; et

(e) à tout Associé qui est un nommée pour, ou qui autrement détiens des Parts Sociales Ordinaires au nom de, toute personne visée aux points (a) à (d) (inclus) ci-dessus.

(chacun, un "Cédant Obligatoire") et un ou plusieurs d'entre eux, les "Cédants Obligatoires").

7.6.3 Une Notification de Cession Obligatoire peut exiger du/des Cédant(s) Obligatoire(s) de céder le titre légal et bénéficiaire de propriété de partie ou toutes les Parts Sociales Ordinaires concernées aux conditions définies dans le présent article 7.6 à telle(s) personne(s) (autre qu'un Investisseur ou une filiale d'un Investisseur, sauf en ayant le consentement des Investisseurs Minoritaires) nommé par les Investisseurs Majoritaires, y compris une ou plusieurs des personnes suivantes:

(a) une personne qui remplacera le Sortant;

(b) un autre directeur, membre ou employé de, ou consultant d'une Société du Groupe;

(c) une Fiducie d'Employés;

(d) la Société ou les Fonds Bridgepoint conformément à la Loi de 1915; et

(e) un mandataire, un trustee, ou dépositaire (en attendant la nomination d'une autre personne en vertu de l'article 7.6.3).

(chacun un "Cessionnaire Obligatoire" et un ou plusieurs d'entre eux, le(s) "Cessionnaire(s) Obligatoire(s)") et dans le cas où il y plus d'un Cessionnaire Obligatoire, aux proportions indiquées dans la Notification de Cession Obligatoire. La Notification de Cession Obligatoire pourra se réserver le droit de finaliser l'identité du/des Cessionnaire(s) Obligatoire (s) une fois que le prix pour les Parts Sociales Ordinaires concernées a été convenu conformément à l'article 7.6.4 ou certifié conforme à la procédure du Pacte d'Associés.

7.6.4 Le prix pour de telles Parts Sociales de Sortant sera le prix convenu par écrit entre le(s) Cédant(s) Obligatoire (s) et les Investisseurs Majoritaires.

7.6.5 En l'absence d'accord entre le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) et les Investisseurs Majoritaires sur le prix, la procédure définie dans le Pacte d'Associés sera appliquée.

7.6.6 Dans les sept jours suivant l'accord sur le Prix de Cession Obligatoire en vertu de l'article 7.6.4 ou certifié conforme à la procédure du Pacte d'Associés, les Investisseurs Majoritaires devront notifier:

(a) chaque Cédant Obligatoire du/des nom(s) et adresse(s) du/des Cessionnaire(s) Obligatoire(s) et le nombre de Parts Sociales Ordinaires concernés à céder à un tel Cessionnaire Obligatoire et de la date à laquelle la cession et l'achat des Parts Sociales Ordinaires de Cession Obligatoire est à compléter (la "Date de Réalisation de Cession Obligatoire"); et

(b) chaque Cessionnaire Obligatoire en indiquant:

(i) le nombre de Parts Sociales Ordinaires concernées à céder;

(ii) le Prix de Cession Obligatoire; et

(iii) la Date de Réalisation de Cession Obligatoire.

7.6.7 Le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) devront céder le titre légal et bénéficiaire de propriété sur les Parts Sociales concernées au(x) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) concernés aux conditions définies dans le présent article 7.6 en délivrant à la Société au jour de ou avant la Date de Réalisation de Cession Obligatoire:

(a) si un certificat a été émis, le(s) certificat(s) de part sociale concerné(s) (ou une compensation y afférente dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance); et

(b) un contrat de vente dûment signé de la forme requise par les Investisseurs Majoritaires en vertu duquel le(s) Cédant (s) Obligatoire(s) cédera le titre légal et bénéficiaire de propriété des Parts Sociales Ordinaires au(x) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) concerné(s) libre de toutes Charges et avec entière garantie de propriété seulement;

contre paiement du Prix de Cession Obligatoire total qui lui est dû à la Date de Réalisation de Cession Obligatoire.

7.6.8 Si un Cédant Obligatoire ne s'acquitte pas de ses obligations en vertu de l'article 7.6.7 (un "Cédant Obligatoire Défaillant"), tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à signer, compléter et remettre, en tant qu'agent pour et au nom de ce Cédant Obligatoire, le document visé à l'article 7.6.7. Le Conseil de Gérance enregistrera la/les cession(s).

7.6.9 Paiement au(x) Cédant(s) Obligatoire(s) se fera de la manière convenue entre le Conseil de Gérance et le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) et en l'absence de tout accord, tel que déterminé par les Investisseurs Majoritaires, étant soit:

(a) par chèque à la dernière adresse connue du Cédant Obligatoire; ou

(b) dans le cas d'un Bon Sortant, par l'émission par la Société d'une valeur équivalente de titres d'emprunt au Cédant Obligatoire ("Titres d'Emprunt de Valeur Gelée"); ou

(c) dans le cas d'un Mauvais Sortant, seulement à la discrétion des Investisseurs Majoritaires par l'émission de Titres d'Emprunt de Valeur Gelée,

sous réserve que la Société ne soit pas obligée d'émettre un tel chèque ou Titres d'Emprunt de Valeur Gelée sauf si à ce moment là, elle est capable d'émettre un tel chèque ou Titres d'Emprunt de Valeur Gelée pour un montant total sans enfreindre engagement financiers ou contrats juridiquement contraignants et dans un tel cas, elle devra émettre un tel chèque ou Loan Notes de Valeur Gelée dès que possible par la suite.

7.6.10 La réception du Prix de Cession Obligatoire total pour les Parts Sociales Ordinaires concernées cédées constituera une garantie implicite du/des Cédant(s) Obligatoire(s) concernés en faveur du/des Cessionnaire(s) Obligatoire(s) que le titre légal et bénéficiaire de propriété des Parts Sociales Ordinaires concernées a été cédé au(x) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) libre de toutes Charges et avec entière garantie de propriété.

7.6.11 Aucune Part Sociale Ordinaire détenue par un Cédant Obligatoire (pour éviter tout doute, que cette personne ait ou non reçu une Notification de Cession Obligatoire) ne sera cédée en vertu de l'article 7.7.2 (autrement qu'en vertu de l'article 7.7.2 (b) ou (e)):

(a) jusqu'à ce que le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) concerné(s) ne soit/soient plus tenu(s) de les céder en vertu de l'article 7.6.3; ou

(b) sans le consentement écrit des Investisseurs Majoritaires (un tel consentement peut être accordé de manière inconditionnelle ou assujéti à des termes et conditions).

Pour les besoins du présent article 7.6, "Sortant" signifie (i) un associé, également employé ou directeur de toute Société du Groupe, qui cesse pour quelque motif d'être un employé ou un directeur de toute Société du Groupe ou (ii) un employé ou directeur de toute Société du Groupe qui a cédé des Parts Sociales conformément à l'article 7.7.1 et "Parts Sociales de Sortant" signifie les Parts Sociales détenues par le Sortant à ce moment.

7.7 Autres Restrictions à la Cession

Outre toutes autres restrictions à la Cession contenues dans les présentes, chaque Associé accepte que la Cession de Parts Sociales ne soit effectué que de la manière qui suit:

7.7.1 Pour les parts sociales des Investisseurs Minoritaires:

(a) avec le consentement préalable écrit des Investisseurs Majoritaires;

(b) lorsque la cession est requise par et faite conformément à l'article 7.6;

(c) aux représentant personnel ou aux bénéficiaires d'un Associé qui est décédé et qui était un directeur ou employé de, ou consultant d'une Société du Groupe;

(d) dans de cadre de l'acceptation d'une Offre de Sortie Conjointe faite conformément à l'article 7.4;

(e) lorsque requis par les articles 7.3 et 7.5; et

(f) à la Société conformément à la Loi de 1915 et avec le consentement des Investisseurs Majoritaires.

7.7.2 Pour les parts sociales des Associés (autres que les Investisseurs Minoritaires):

(a) avec le consentement préalable écrit des Investisseurs Majoritaires;

(b) à une société affiliée à cet Associé;

(c) en application d'une Vente proposée qui donne lieu à la condition préalable d'Offre de Sortie Conjointe en vertu de l'article 7.4.1;

(d) dans de cadre de l'acceptation d'une Offre de Sortie Conjointe faite conformément à l'article 7.4;

(e) en application d'une Vente proposée qui donne lieu à un droit de délivrer une Notification de Sortie Obligatoire conformément l'article 7.5;

(f) lorsque requis par l'article 7.5;

(g) à la Société conformément à la Loi de 1915; et

(h) en application d'une Cotation (conformément aux dispositions de tout contrat de prise ferme conclu).

7.8 Nonobstant les dispositions du présent article 7:

7.8.1 la cession par tout partenaire, porteur de part, associé ou autre participant dans, ou opérateur, gérant ou dépositaire de, tout Fond (un "Participant au Fond") (ou par tout trustee ou nommée pour tout Participant au Fond) de toute participation dans un tel Fond à toute personne qui est, ou deviendrait à l'issue de la Cession, un Participant au Fond;

7.8.2 la création (avec le consentement des Investisseurs Majoritaires) de toute Charge sur toute Part Sociale Ordinaire et/ou Part Sociale P et/ou PEC enregistrés au nom de l'Investisseur ou de tout nommée de celui-ci ou sur toute participation dans un Fond; et

7.8.3 le transfert ou la cession (avec le consentement des Investisseurs Majoritaires) de toute Charge sur toute Part Sociale Ordinaire de la propriété effective de toute Part Sociale Ordinaire et/ou Part Sociale P et/ou PEC enregistrés au nom d'un Investisseur ou de toute nommée de celui-ci à tout Affilié de l'Investisseur ou son nommée,

ne doivent pas, et ne doivent pas être réputés, être une cession de Parts Sociales Ordinaires et/ou Parts Sociales P et/ou PEC pour quelconque objet suivant les présents articles.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts. Les Investisseurs Majoritaires auront le droit à tout moment de proposer des gérants pour nomination et/ou révocation par notification écrite aux Associés (le "Gérant Investisseur"). Une telle nomination et/ou révocation devra être approuvée par une majorité des Associés par une Résolution des Associés.

8.2 Les Investisseurs Majoritaires peuvent proposer un Gérant pour agir en tant que président du Conseil de Gérance, qui sera nommé par le Conseil de Gérance (le "Président").

8.3 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.4 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.5 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de tout objet social de la Société, sous réserve des actions qui, réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, seront décidées par les Associés.

9.2 Certaines décisions devant être prise par le Conseil de Gérance requièrent le consentement préalable écrit des Investisseurs Majoritaires et sont énoncées dans le Pacte d'Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1.1 si la Société est administrée par un gérant Unique, le Gérant Unique;

10.1.2 en cas de pluralité de Gérants, n'importe quels deux Gérants conjointement;

10.1.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (s'il y en a), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si quatre (4) Gérants (dont au moins deux sont Gérant Investisseur) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple. Le Président n'aura pas de vote prépondérant.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès -verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés ne sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront

convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.7.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.7.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Tous les paiements effectués par la Société aux Associés soit par, (a) voie de dividendes (les "Dividendes"); (b) par voie de rachats de part sociale ("Paiements de Rachat") ou (c) en cas de dissolution ou liquidation ("Paiements de Liquidation"), devront être effectués dans l'ordre suivant:

15.2.1 Dans le cas de Paiements de Rachat, conformément à l'article 5.3.

15.2.2 Dans le cas de Dividendes, conformément aux articles 15.6 et 15.7.

15.2.3 Dans le cas de Paiements de Liquidation, dans l'ordre suivant:

(a) Premièrement, sur les Parts Sociales P, chacune étant de rang pari passu; et

(b) Deuxièmement, sur les Parts Sociales Ordinaires, chacune étant de rang pari passu.

15.3 Tous les Paiements de Rachat seront calculés conformément à l'article 5.5.

15.4 Tous les Dividendes seront calculés conformément aux articles 15.6 et 15.7.

15.5 En ce qui concerne les Paiements de Liquidation, les Parts Sociales P auront un droit prioritaire au paiement de leur valeur nominale; le solde de tout actif disponible à la distribution aux Associés sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata.

15.6 Tout montant payé par voie de dividende relatif aux Parts Sociales Ordinaires sera payé sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, et sera réparti entre les Parts Sociales Ordinaires conformément aux dispositions suivantes:

15.6.1 Premièrement les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A se verront octroyer le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B se verront octroyer le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C se verront octroyer le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D se verront octroyer le droit

de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de l'article 15.3.1 sont à effectuer sur une base pari passu entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la catégorie concernée.

15.6.2 Après la distribution prévue à l'article 15.3.1 ci-dessus, tous les montants restants à payer par voie de dividendes sur les Parts Sociales Ordinaires, s'il y en a, seront payés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E (ou si les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D; ou si les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D ont été annulés ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C; ou si les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B; ou si les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de l'article 15.3.2 sont à effectuer sur une base pari passu entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la catégorie concernée.

15.7 Tout montant payé par voie de dividendes relatifs aux Parts Sociales P sera à payer sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, et sera réparti entre les Parts Sociales P conformément aux dispositions suivantes:

15.7.1 Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie P1 se verront octroyer, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie P1. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie P2 se verront octroyer, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie P2. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie P3 se verront octroyer, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie P3. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie P4 se verront octroyer, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie P4. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie P5 se verront octroyer, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie P5.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de l'article 15.4.1 sont à effectuer sur une base pari passu entre les détenteurs de Parts Sociales P de la catégorie concernée.

15.8 Après la distribution prévue à l'article 15.4.1 ci-dessus, tous les montants restants à payer par voie de dividendes sur les Parts Sociales P, s'il y en a, seront payés aux détenteurs des Parts Sociales P5 (ou si les Parts Sociales P5 ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales P4; ou si les Parts Sociales P4 ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales P3; ou si les Parts Sociales P3 ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales P2; ou si les Parts Sociales P2 ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales P1).

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de l'article 15.4.2 sont à effectuer sur une base pari passu entre les détenteurs de Parts Sociales P de la catégorie concernée.

15.9 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts incluent toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou structure.

17.1.4 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

18. Définitions.

"Bon Sortant" signifie une personne qui cesse d'être employé ou engagée par une Société du Groupe et qui n'est pas un Mauvais Sortant.

"Bourse Officielle" signifie une bourse de valeurs reconnue, bourse d'investissement à l'étranger reconnue, un marché d'investissement reconnu ou un marché d'investissements à l'étranger reconnu, dans chaque cas en vertu du FSMA.

"Cession" ou "Cédé" signifie une cession, vente, transfert, nantissement, hypothèque ou autre disposition par une personne d'un intérêt légal ou bénéficiaire sur une autre personne, direct ou indirect, y compris suivant la création d'un instrument dérivé, l'octroi d'une option ou autre droit, par la loi ou différemment.

"Charge" signifie une hypothèque, gage, nantissement, privilège, option, restriction, capital, droit de refus, droit de préemption, droit de tiers ou intérêt, autre charge ou sûreté de tout type, ou autre type de contrat ou arrangement ayant un effet similaire.

"Consentement de l'Investisseur" ou "Instruction de l'Investisseur" signifie le don d'un consentement écrit ou d'une instruction par les Investisseurs Majoritaires, à condition que aussi longtemps que Bridgepoint est le gérant des Investisseurs Majoritaires, un tel consentement ou une telle instruction requise ou autorisée par les Investisseurs Majoritaires selon ce Pacte soit donné valablement si octroyée par Bridgepoint ou tout directeur de Bridgepoint.

"Cotation" signifie l'admission de l'ensemble de toute catégorie du capital social émis de la Société, ou toute Nouvelle Société Holding, à la Liste Officielle de la Financial Services Authority, et aux échanges sur les marchés de la bourse pour les titres côtés du London Stock Exchange, ou aux échanges sur un Marché des Investissement Alternatifs du London Stock Exchange, ou à toute autre Bourse Officielle ou autre bourse nommée par Instruction de l'Investisseur.

"Entité Fonds" signifie toute société, limited partnership ou autre entreprise dans laquelle un Associé de l'Investisseur détient une participation, directement ou indirectement.

"Fonds" signifie tout fond, banque, société, unit trust, trust d'investissement, société d'investissement, limited, general ou autre partnership, industrial provident ou friendly company, tout organisme de placement collectif (tel que définit par le FSMA), tout professionnel de l'investissement (tel que définit à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (le "FPO"), toute high net worth company, association ou partenariat (tel que définit 49(2)(a) et (b) du FPO) ou tout high value trust (tel que définit à l'article 49(6) du FPO), tout fond de pension ou société d'assurance ou toute personne qui est une personne autorisée en vertu du FSMA.

"Fonds Bridgepoint" signifie BRIDGEPOINT EUROPE III 4 FCPR, BRIDGEPOINT EUROPE III 5 FCPR et BRIDGEPOINT EUROPE III 6 FCPR, représentés par Bridgepoint SAS, dans sa capacité de société de gestion.

"FSMA" signifie le Financial Services and Markets Act 2000.

"Groupe" signifie la Société et toute entreprise qui est une entreprise filiale de la Société (de temps à autre et les références à une "Société du Groupe" et "membre du Groupe" sont à interpréter en conséquence.

"Instrument PEC" signifie l'instrument PEC dans les termes approuvés constituant les PECs, tels que modifiés, complétés, actualisés ou remplacés de temps à autre.

"Investisseur" signifie:

(a) chacun des Fonds Bridgepoint, Nationwide Private Equity Fund, LLC et GPE III L.P., pour aussi longtemps qu'ils (ou toute personne qui détient le titre légal et bénéficiaire de propriété sur les parts en tant que nominée, dépositaire ou trustee en leurs nom) détiennent toute Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale P ou PEC ou à qui toute somme d'argent est due par toute Société du Groupe;

(b) tout Investisseur Associé pour aussi longtemps qu'il détient toute Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale P ou PEC ou à qui toute somme d'argent est due par toute Société du Groupe; et

(c) toute autre personne qui entreprend d'exercer les obligations d'un Investisseur pour aussi longtemps qu'il détient des Parts Sociales Ordinaires ou Parts Sociales P ou PEC.

"Investisseur Associé" signifie, en relation avec un Investisseur:

(d) chaque membre du Groupe d'Investisseurs de cet Investisseur (autre que l'Investisseur lui-même);

(e) tout general partner, limited partner ou autre partner, trustee, nominée, dépositaire, operator ou gérant du, ou conseiller en placement de, cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur;

(f) toute entreprise du Groupe du tout general partner, trustee, nominée, dépositaire, operator ou gérant de, ou conseiller en placement de, cet Investisseur ou de tout membre de son Groupe d'Investisseur (excluant tout société de portefeuille de celle-ci);

(g) tout Fond qui a le même general partner, trustee, nominée, operator, gérant ou conseiller en placement, que cet Investisseur, ou que tout membre de son Groupe d'Investisseur;

(h) tout Fond qui est conseillé, ou dont les actifs (ou une partie intégrante de ceux-ci) sont gérés (que ce soit seul ou avec d'autres), par cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur; ou

(i) tout Fond pour lequel cet Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur est un general partner.

"Investisseurs Majoritaires" signifie les Investisseurs qui détiennent plus de 50 pour cent des Parts Sociales d'Investisseur de temps à autre.

"Investisseurs Minoritaires" signifie les "Gérants", un tel terme étant défini dans le Pacte d'Associés.

"Jour Ouvrable" signifie un jour pendant lequel les banques sont ouvertes à l'activité au Royaume-Uni et au Grand-Duché de Luxembourg (ce qui, pour éviter tout doute, n'inclut pas les samedis, dimanches et autres jours fériés dans l'une de ces localités).

"Liquidation" signifie une distribution suivant une liquidation, dissolution ou liquidation de la Société.

"Mauvais Sortant" signifie une personne qui cesse d'être employée ou engagée par une Société du Groupe à la suite d'une faute grave de sa part, fraude ou un Gérant (un tel terme étant défini dans le Pacte d'Associés) qui enfreint le Pacte d'Associés.

"Nouvelle Société Holding" signifie toute Nouvelle Société Holding de la Société, formée dans le but de faciliter un refinancement (tel que défini dans le Pacte d'Associés) ou une Cotation.

"Pacte d'Associés" signifie le pacte d'associés en relation avec la Société conclu par et entre la Société, les Associés et certaines autres personnes y étant parties.

"Parts Sociales d'Investisseur" signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales P souscrites par les Investisseurs et toutes autres Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales P détenues de temps en temps par un Investisseur.

"PECs" signifie les preferred equity certificates émis par la Société et une référence à "PEC" doit être interprété en conséquence.

"Réorganisation Solvable" signifie une réorganisation solvable du groupe par tous moyens, y compris l'acquisition de la Société par une nouvelle holding ou toute autre réorganisation du groupe impliquant la capital ou dette de la Société (y compris une Réorganisation du Capital Social) en préparation pour une Sortie.

"Sortie" signifie une Vente, une Vente d'Actif, Cotation ou Liquidation.

"Trust d'Employé" signifie un trust ou autre véhicule d'investissement établi par tout membre du Groupe pour détenir des parts dans une Société du Groupe pertinente pour le bénéfice des employés de bonne foi du Groupe.

"Vente" signifie la cession (par une transaction unique ou une série de transactions liées) du titre légal et bénéficiaire des Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales P et/ou PECs par une seule personne ou des personnes (le "Vendeur Proposé") é un acheteur unique ou à un ou plusieurs acheteurs (l'"Acheteur Proposé") en une transaction unique ou une série de transactions liées (autre dans le cadre d'une Réorganisation Solvable).

"Vente d'Actif" signifie une vente par la Société ou autre membre du Groupe de partie ou substantiellement toute l'activité, les actifs et engagements du Groupe à un acheteur unique ou à un ou plusieurs acheteurs, dans le cadre d'une transaction unique ou d'une série de transactions liées (autre dans le cadre d'une Réorganisation Solvable).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 7000.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: C. Mathy, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 novembre 2013. LAC/2013/50524. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014020715/1918.

(140024153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Ambolt S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.942.

EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de M. Nicholas LAIRD, administrateur de catégorie A de la Société, est désormais au c/o Swedbank First, Att: Anvil AS, Filipstad Brygge 1, N-0115 Oslo, Norvège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Ambolt S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014022527/14.

(140027341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Global Green Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.347.

—
En vertu d'une lettre du 17 avril 2013 adressée à la Société, et conformément à la clause 9.4 d'un contrat de mandat de gérance signé le 18 février 2013, il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Robert Hoffmann a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Hoffmann.

Référence de publication: 2014022733/12.

(140026965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.697.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 février 2014 que:

- Monsieur David Grose, né le 26 novembre 1976 à Canberra, Australie, avec adresse professionnelle au 1, Portsoken Street, E18HZ Londres, Royaume Unis, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 10 février 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014022751/17.

(140027394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.785.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 février 2014 que:

- Monsieur David Grose, né le 26 novembre 1976 à Canberra, Australie, avec adresse professionnelle au 1, Portsoken Street, E18HZ Londres, Royaume Unis, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 10 février 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014022750/17.

(140027393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Immeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 41.027.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 décembre 2013 à 14.00 heures
1, rue Joseph Hackin à Luxembourg*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de JALYNE S.A., Administrateur et de Monsieur Joseph WNANDY, Administrateur et Président

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur Koen LOZIE né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique) et demeurant 61, Grand-Rue L-8510 Redange sur Attert.

L'Assemblée générale décide également de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2014.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014022774/20.

(140026979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 153.588.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022748/10.

(140027249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Helene Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.912.

—
Le rapport annuel au 31 décembre 2012 et les comptes de pertes et profits ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014022749/13.

(140027127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 153.583.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022746/10.

(140027238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Greenland Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.507.

Avec la présente je démissionne comme commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Le 6 février 2014.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014022742/11.

(140027227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 153.587.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022747/10.

(140027548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

High Mountain Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 167.760.

Extrait rectificatif à l'acte numéro B167760-L140004481 déposé le 09/01/2014.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014022753/12.

(140027067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Halbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2014

- L'Assemblée accepte que, d'après l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 des sociétés commerciales, Monsieur Gerard Van Hunen ne sera plus le représentant permanent de Lux Business Management Sàrl et que, Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, sera le représentant permanent de Lux Business Management Sàrl.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management S.à r.l., représentée par Monsieur Christian Knauff et ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern S.à r.l., représentée par Peter van Opstal et ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014022757/22.

(140027058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Lerner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 181.996.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 07 février 2014:

- Acceptation de la démission de Madame Catherine Zoller de son poste de gérante unique de la Société avec effet au 07 février 2014;

- Nomination de Monsieur Simon Bakhchinian, dirigeant de société, né en Géorgie (USSR) le 24 février 1961, résidant au 18-206, rue Rimsjkogo-Korsakovo, 99 Moscou (Russie), en qualité de cogérant de la société, pour une durée indéterminée;

- Nomination de Madame Lioubov Nikolaeva-Tchjan, coordinatrice administrative, née à Karaganda (Russie) le 21 novembre 1967, résidant au 8 Place de la Porte de Saint-Cloud, F-75 016 Paris (France), en qualité de co-gérante de la société, pour une durée indéterminée;

- Chaque co-gérant se voit attribuer un droit de signature individuel, lui permettant d'engager la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022832/20.

(140027265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Lesswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 145.782.

—
Cession de parts sociaux

Il résulte d'une cession de parts signée en date du 23 janvier 2014 que l'associé HERMAS SARL a cédé la totalité de ses parts comme suit:

- 50 parts sociales à la société JB AVENIR SARL, ayant son siège social au 251, rue de Beggen; L – 1221 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 184346

Par ailleurs, l'associée Olga VOLOSHYNOVA épouse BROUSSE a changé d'adresse: L-7335 Heisdorf, 11, rue des Roses.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LESSWOOD S.A R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2014022833/18.

(140027412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Lari Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.589.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022829/10.

(140027028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Lagunare S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 157.149.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2014: -

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de FIDUSEVE S.A., ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 82421, en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour LAGUNARE S.A.

Référence de publication: 2014022828/17.

(140027074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Howe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 148.788.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022766/9.

(140027592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

HPP International - Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.342.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022768/9.

(140027059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Image Up S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.486.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10.02.2014

Résolution unique

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Didier BRUNELIN, Chef d'entreprise, né le 11 décembre 1958 à Le Coteau, demeurant à F - 78150 - Le Chesnay, 58 rue Portier en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMAGE UP Sarl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014022772/15.

(140027313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

IMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.526.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014022773/11.

(140027027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

56 Grand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 242, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.570.

—
Extrait de l'acte de cession de parts du 10 février 2014

Il résulte de l'acte de cession du 10 février 2014 entre

C-Horses CO. LIMITED, une société de droit hongkongaise, ayant son siège social à Unit A. 10/F., Seapower Industrial Centre, 177 Hoi Bun Road, Kwun Tong, Kow Loon, Hong Kong, inscrite au registre de Hong Kong sous le numéro 1702788, représentée par Monsieur Frédéric JUMELLE, gérant,

et

Monsieur Eric BONAFI, né à Charleroi (Belgique) le 7 juillet 1975, demeurant à L-4940 Hautcharage, 242, avenue de Luxembourg.

que:

49 parts sociales détenues par la société C-Horses CO. LIMITED dans le capital de la Société 56 Grand S.à r.l., inscrite au RCS de Luxembourg B167570, sont entièrement cédées à Monsieur Eric BONAFI.

Le mandataire

Référence de publication: 2014023067/19.

(140027568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Holdun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 55.565.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 février 2014

L'assemblée générale approuvant les déclarations et se considérant comme valablement constituée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de commissaire aux comptes d'INTERAUDIT, ayant son siège social au 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat AUDIT & CONTROLS, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174348, ayant son siège social 59, rue des aubépines L-1145 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société.

Le mandat est valable pour une durée de 6 années, à compter de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014022763/18.

(140027430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

GW Property, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 152.154.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 12/02/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014022744/13.

(140027524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

M.C.J. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.217.

—
Extrait de l'acte de cession de parts du 18 juillet 2013

Il résulte de l'acte de cession du 18 juillet 2013 entre

Monsieur Van TRAM, gérant de restaurant, né à Saigon (Vietnam) le 5 septembre 1963, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, Avenue de la Gare;

Mademoiselle Sheau-Wen CHOU, cuisinière et serveuse, née à Taipei (Taiwan) le 30 janvier 1978, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare;

Mademoiselle Huey-Miin CHOU, cuisinière et serveuse, née à Bruxelles (Belgique) le 21 janvier 1980, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare;

et

Monsieur Sébastien THIBAL, Comptable, né le 21 février 1976 à Perpignan et demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

que:

30 parts sociales détenues par Monsieur Van TRAM, les 35 parts sociales détenues par Mademoiselle Sheau-Wen CHOU et les 35 parts sociales détenues par Mademoiselle Huey-Miin CHOU, dans le capital de la Société M.C.J. S.à.r.l., inscrite au RCS de Luxembourg B148217, sont entièrement cédées à Monsieur Sébastien THIBAL.

Le mandataire

Référence de publication: 2014022853/23.

(140027220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hoche Partners Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.094.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 28 décembre 2013

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Samba Kane de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 28 décembre 2013.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014022760/12.

(140027295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Eraclito International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.965.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour: ERACLITO INTERNATIONAL S.A.
Société de gestion de patrimoine familial
Société Anonyme
Experta Luxembourg
Société Anonyme
Aurélie Katola / Giacomo Di Bari

Référence de publication: 2014022683/16.

(140027167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

EFG Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.251.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022671/9.

(140027222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

JEANTY PARTNER Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.776.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 23 janvier 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- JEANTY PARTNER LUXEMBOURG SARL, avec son siège social à L- 4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la gare, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 130776,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2014022794/17.

(140026997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.379.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022709/9.

(140027112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.378.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022710/9.

(140027113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

**Fine Art Consults & Trading S.A., Société Anonyme,
(anc. ABOM Diffusion S.A.).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 154.879.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022723/9.

(140027472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Drivam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022656/9.

(140026896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

DBJ Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.495.

Les comptes annuels au 31 janvier 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022649/9.

(140027020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

DBJ Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.495.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022647/9.

(140027018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hoffnung, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.192.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 5 Février 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Christian Schnydrig, M. Frédéric Fasel et M. Christian Jeanrond à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2. L'Assemblée a approuvé la ré-élection du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit S.à r.l. pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Référence de publication: 2014022762/14.

(140027466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Gaume Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 476.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 123.380.

—
Monsieur Philippe Lambert, gérant de la société Gaume Finance Sàrl, souhaite informer les tiers qu'il demeure désormais à L-8362 Grass, 6, Rue des Champs.

Pour la Gérance

Signature

Référence de publication: 2014022737/12.

(140027431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

DBJ Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.495.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022648/9.

(140027019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Howe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 148.788.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022765/9.

(140027571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022804/10.

(140027181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Kg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.179.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022800/10.

(140027183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Kipp-Trans S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle "Um Monkeler".

R.C.S. Luxembourg B 116.415.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014022802/10.

(140027390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Kupari Metals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022803/10.

(140027420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Kal'Air, Société en nom collectif.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.445.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022805/10.

(140027049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

K Group, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 113.707.

En date du 29 novembre 2013, l'agent domiciliataire FIDEUROPE, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, (anciennement 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg) a dénoncé le siège de la société anonyme K GROUP, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113707, avec siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Philippe SLENDZAK

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014022797/14.

(140027418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Greenland Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.507.

Avec la présente je démissionne comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 6 février 2014.

Cédric Muenze.

Référence de publication: 2014022740/9.

(140027227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Greenland Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.507.

Avec la présente je démissionne comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 6 février 2014.

Virginia Strelen.

Référence de publication: 2014022741/9.

(140027227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hoffnung, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.192.

Le Bilan au 31 octobre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022761/9.

(140027465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Holian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.230.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022764/9.

(140027180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Jepiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 175.109.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 janvier 2014

Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions:

1. La démission de REVICONSLUT S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée;
2. la société Magister Audit Services S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, 45 Avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg, RCS B 183.813, est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014022796/18.

(140027042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

CAPM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.349.

L'an deux mille quatorze, le cinq février

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAPM GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 17, Rue Edmond Reuter, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 117.349, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1631 du 29 août 2006.

La séance est ouverte à 16.15 heures, sous la présidence de Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE CENT VINGT-TROIS (423) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT TRENTE-ET-UN MILLE CENT TRENTE EUROS (€ 131.130.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider

valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Comme il a été prouvé au notaire instrumentaire que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-5326 Contern, 17, Rue Edmond Reuter à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M.Schnadt et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5326 Contern, 17, Rue Edmond Reuter à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Les autres alinéas de l'article 1 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: ROCKENS, THILLMANY, BLANCHE.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 février 2014. Relation: EAC/2014/1920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 février 2014.

Référence de publication: 2014019453/53.

(140024557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Compagnie Financière et Commerciale du Parc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 45.257.

Extrait des résolutions

1. Laurent Weis et Simon-Pierre Saverys ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet au 11 février 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014022624/11.

(140027069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.
